



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3320 — Mardi 7 Avril 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE NOTATION

FITCH CONFIRME LES NOTES ATTRIBUEES A LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	2
--	---

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL –	3
ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE	3
SICAV-BNA	4
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	4

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE EL WIFACK LEASING	5
---------------------------	---

COURBE DES TAUX

5

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

6

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :	
- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	
- ATTIJARI VALEURS SICAV	

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :	
- SICAV BNA	
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	
- BNAC PROGRES FCP	
- BNAC CONFIANCE FCP	
- FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS	
- FCP SALAMETT PLUS	
- FCP IRADETT 100	

AVIS DE NOTATION (*)

FITCH Confirme les notes nationales attribuées à la Compagnie Internationale de Leasing

Fitch Ratings - Londres/Tunis - 7 avril 2009: Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) à 'BBB(tun)' et la note nationale à court terme à 'F3(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est Stable.

Les notes nationales attribuées à la CIL reflètent une rentabilité satisfaisante et une qualité d'actifs en amélioration. Elles tiennent aussi compte d'une liquidité serrée, d'une concentration élevée des actifs et d'un ratio de fonds propres de base relativement faible.

Après la forte croissance affichée en 2007, la production de la CIL a ralenti en 2008 (+2%, contre 12% pour le secteur), marquée par un recul des financements immobiliers (20% des encours) et une augmentation des financements de matériel roulant (65% des encours), notamment dans les secteurs du transport et des travaux publics.

La qualité des actifs de la CIL a continué de s'améliorer en 2008. Les créances classées nettes de provisions ne représentaient plus que 4% des fonds propres à fin 2008 (2007: 9%) sous l'effet de l'application de critères de provisionnement plus stricts conduisant à un relèvement du taux de couverture à 94% (2007: 88%). De même, une réduction du flux de nouveaux contentieux et des radiations de créances classées à hauteur de 2,9 Mio TND ont amené une légère baisse du taux des créances classées à 8% à fin 2008 (2007: 9%). Toutefois, la concentration du portefeuille de créances de la CIL reste très élevée, les 20 plus gros engagements représentant 133% des fonds propres et 17% des encours à fin 2008.

La liquidité de la CIL demeure serrée. Le montant des lignes de crédit confirmées et non utilisées est faible par rapport aux besoins de financement. Cependant, les financements de la CIL reposent essentiellement sur des ressources stables (emprunts obligataires: 49% des ressources à fin 2008, crédits bancaires à moyen terme: 40%), réduisant ainsi le risque de liquidité.

Le ratio de solvabilité a été relevé à 16,3% à fin 2008 (2007: 12,1%) par l'émission d'un emprunt subordonné de 10 Mio TND sur 10 ans. Toutefois, le ratio Tier 1 de la CIL reste faible et inférieur à celui de ses pairs.

Les définitions des notes de Fitch sont disponibles sur le site public de l'agence, www.fitchratings.com. Les notes publiées, les critères et les méthodologies sont également disponibles sur ce site, à tout moment. Le Code de conduite de Fitch, ses règles en matière de confidentialité, de conflits d'intérêts, de séparation vis-à-vis des sociétés affiliées, de conformité, ainsi que toutes autres règles et procédures appropriées, sont également disponibles dans la section " Code de Conduite " de ce site.

Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple "AAA(tun) " pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
- CIL -**

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès - Tunis -

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 14 avril 2009 à 16H** au siège social de la société 16, avenue Jean Jaurès - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activités de l'exercice 2008.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2008.
3. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2008.
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2008.
5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2008.
6. Affectation des résultats et distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2008.
7. Nomination d'un commissaire aux comptes.
8. Emission d'Emprunts obligataires.

2009 - AS - 1150

— *** —

**ARAB BANKING CORPORATION - TUNISIE
- ABC -**

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy - 1053 les Berges du Lac Tunis -

L'Arab Banking Corporation - Tunisie porte à la connaissance de ses Actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **17 avril 2009**, au siège social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

En Assemblée Générale Ordinaire, à 12h00 :

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 3- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 4- Approbation des Etats Financiers et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 5- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration au sujet de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2008,
- 6- Donner quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2008,
- 7- Approbation de l'affectation des jetons de présence au titre de l'exercice 2009,
- 8- Approbation de nomination de commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans,

En Assemblée Générale Extraordinaire, à 12h 30 :

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- 2- Augmentation de Capital,
- 3- Mise à jour des statuts.

2009 - AS - 1139

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

AVIS DES SOCIÉTÉS (suite)

SICAV-BNA

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant
promulgation du code des organismes de placement collectif.
JORT n°117 du 07/12/1993 - Visa de la BVMT n°39/97 du 02/12/93
Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Nourira Tunis

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs, les actionnaires de SICAV-BNA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **Vendredi 17 Avril 2008** à **10 H** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises -avenue principale Les Berges du Lac - 1053 - Tunis -, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration 2008,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2008,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers arrêtés au 31-12-2008,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Fixation des Jetons de présence.

2009 - AS - 1153

— *** —

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant
promulgation du code des organismes de placement collectif.
JORT n°110 du 04-10-1996 - Visa n°96/276 du 17/12/96
Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Nourira Tunis

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs, les actionnaires de **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **Vendredi 17 Avril 2008** à **11 H** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises -avenue principale Les Berges du Lac - 1053 - Tunis -, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration 2008,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2008,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers arrêtés au 31-12-2008,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation des Jetons de présence.

2009 - AS - 1154

AVIS DES SOCIETES (suite)

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib BOURGUIBA

B.P. : 356 - Médenine 4100 -

EL WIFACK LEASING informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **5.000.000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 octobre 2008 et ouverte à la souscription le 16 février 2009 conformément à la note d'opération, visée par le CMF sous le n° 09/640 du 02 février 2009, a été réalisée par :

- l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de nominal 5 dinars souscrites en numéraire avec une prime d'émission de 1,5 dinars par action à raison de (1) action nouvelle à souscrire en numéraire pour (2) actions anciennes.

Le capital social est ainsi porté à 15.000.000 dinars divisé en 3.000.000 actions de nominal 5 dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2009 - AS - 1158

AVIS

COURBE DES TAUX DU 07 AVRIL 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,319%		
TN0008002339	BTCT 13 semaines 09/06/2009	4,148%		
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,172%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,177%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,194%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010	4,200%		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,201%	1 024,772
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,342%	1 044,510
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,414%		1 020,524
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,463%	1 065,157
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,505%	1 131,761
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,525%	1 170,361
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,574%	1 121,687
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,664%		1 033,722
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,718%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,788%	1 130,808
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		4,919%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	4,942%		1 042,643
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,235%	1 154,437

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 06/04/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 07/04/2009	PLUS OU MOINS VALEUR DEPUIS LE 31/12/2008	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	126,972	126,986	1,426	1,14%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	100,620	100,630	*** 1,021	0,99%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	103,325	103,335	1,144	1,12%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	101,782	101,795	*** 1,066	1,02%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	105,784	105,796	1,232	1,18%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	105,922	105,959	1,165	1,11%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	104,397	104,409	1,212	1,17%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	104,197	104,209	1,171	1,14%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	107,447	107,459	1,241	1,17%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	106,185	106,202	1,160	1,10%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	109,723	109,737	1,688	1,56%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	05/05/2008	105,151	105,187	1,180	1,13%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	104,568	104,582	1,190	1,15%
MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	107,507	107,524	1,295	1,22%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	105,530	105,543	1,096	1,05%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	103,173	103,187	*** 1,161	1,10%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	107,757	107,772	1,263	1,19%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	105,277	105,287	1,069	1,03%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	102,108	102,120	*** 1,171	1,11%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	105,537	105,573	1,151	1,10%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	104,314	104,330	1,241	1,20%
FINA O SICAV	FINACORP	-	105,706	105,718	1,953	1,88%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	104,528	104,542	0,991	0,96%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	102,443	102,456	1,078	1,06%
FCP MAGHREBIA PRUDENCE						
FCP SALAMETT CAP	UFI	*S.C	** 1,150	1,151	0,011	0,96%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	*S.C	10,948	10,949	0,116	1,07%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	AFC	15/05/2008	10,523	10,525	0,111	1,07%
FCP SECURAS	CGF	-	** 104,517	104,591	1,227	1,19%
FCP AXIS AAA	STB Manager	-	103,455	103,462	0,949	0,93%
	AXIS Gestion	-	101,624	101,637	1,167	1,16%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,902	41,915	0,424	1,02%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,476	30,479	0,316	1,05%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	77,569	77,329	3,710	5,04%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	111,881	111,719	8,660	8,40%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 117,169	1 115,943	81,263	7,85%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	64,274	64,810	3,490	5,69%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	102,316	102,273	2,089	2,09%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	61,505	61,672	3,876	6,71%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	46,797	46,712	2,237	5,03%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	51,823	52,061	2,429	4,89%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,248	96,210	1,395	1,47%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	97,836	97,715	2,927	3,09%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,796	13,773	0,425	3,18%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	78,560	78,514	4,221	5,68%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	198,666	198,422	*** 11,546	6,03%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	110,548	110,498	2,498	2,31%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 504,007	1 505,447	70,361	4,90%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 687,379	1 696,943	74,044	4,56%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 147,355	148,349	7,360	5,22%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 137,487	138,298	4,733	3,54%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 125,078	125,331	2,324	1,89%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,605	1,621	0,102	6,71%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,412	1,424	0,075	5,56%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 104,106	8 168,373	273,101	3,46%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,222	11,238	0,279	2,55%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,888	11,899	0,332	2,87%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	14,036	14,045	0,980	7,50%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	13,006	13,026	1,084	9,08%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 103,659	105,068	4,330	4,30%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 105,273	106,284	5,099	5,04%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 106,952	107,705	3,670	3,53%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,953	13,974	0,885	6,76%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 070,800	1 076,069	24,860	2,36%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 406,597	5 471,997	136,961	2,57%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 115,193	115,768	3,600	3,21%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 105,483	106,482	3,193	3,09%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 013,463	1 013,694	2,919	0,29%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	107,461	107,496	4,947	4,82%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	498,575	498,580	28,853	6,14%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 113,953	114,671	5,830	5,36%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	104,167	104,836	7,807	8,05%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	102,652	103,380	3,056	3,05%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	102,034	102,349	1,993	1,99%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	101,259	101,221	0,837	0,83%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 101,928	102,065	1,742	1,74%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 102,057	102,412	2,599	2,60%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 10,024	10,116	0,116	1,16%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins valeur ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION ANNUELLE D'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
EXERCICE CLOS AU 31/12/2008**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que votre assemblée générale a bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 258 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons examiné le bilan de la société **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** Société d'Investissement à Capital Variable arrêté au 31 décembre 2008 totalisant un actif net de **87 100 212 DT**, l'état de résultat faisant ressortir un résultat distribuable de **3 961 579 DT** et l'état de variation de l'actif net dégagant une valeur liquidative par action de **104,019 DT**

L'arrêté de ces états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre société.

Notre responsabilité couvre l'opinion que nous exprimons ci-après sur la base de nos travaux d'audit. Nous avons mis en œuvre les procédures d'audit conformément aux normes de révision généralement admises afin d'apprécier la validité des évaluations et jugements traduits dans les états financiers se basant sur les contrôles par sondages et la vérification des documents comptables que nous avons considérés nécessaires eu égard aux règles de diligences normales ainsi que la vérification des informations spécifiques conformément à la loi n°2001-83 du 24/07/2001.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis dans ce cadre fournissent un fondement raisonnable à notre opinion, telle qu'exprimé ci-après.

Les états financiers de la société **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** (bilan, état de résultat, état de variation de l'actif net et notes aux états financiers) ont été élaborés et présentés conformément aux normes comptables relatives aux O.P.C.V.M applicables à partir du 01 janvier 1999 telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Compte tenu des diligences accomplies selon les recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent correctement la situation financière de la Société **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** au 31 décembre 2008 ainsi que le résultat de ses opérations à cette date.

Nous avons examiné le rapport du conseil d'administration destiné aux actionnaires. Les informations d'ordre comptable qui y figurent sont conformes à celles présentées dans les états financiers.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**BILAN
AU 31/12/2008**

ACTIF	Note	Au 31/12/08	Au 31/12/07
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		63 544 133	59 972 775
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés			
b- Obligations et valeurs assimilées	3-1	63 544 133	59 972 775
c- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités		23 879 734	22 421 540
a- Placements monétaires	3-3	6 706 683	8 252 480
b- Disponibilités	3-5	17 173 051	14 169 060
AC3- Créances d'exploitation		43 581	0
AC4- Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		87 467 448	82 394 315
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3-8	165 163	71 209
PA2- Autres créditeurs divers	3-9	202 072	361 539
TOTAL PASSIF		367 236	432 747
ACTIF NET			
CP1- Capital	3-6	83 138 047	78 261 165
CP2- Sommes distribuables		3 962 165	3 700 403
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	586	109
b- Sommes distribuables de la période	3-7	3 961 579	3 700 294
ACTIF NET		87 100 212	81 961 568
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		87 467 448	82 394 315

^(*) Retraité pour le besoin de comparabilité : reclassement des comptes à terme du sous-poste AC2-a au sous-poste AC2-b

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2008

LIBELLE	NOTE	01/01/2008	01/01/2007
		31/12/2008	31/12/2007
PR 1- Revenus de portefeuille-titres			
a- Dividendes			
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	3 478 791	3 024 917
c- Revenus des autres valeurs			
PR 2- Revenus des placements monétaires	3-4	1 111 367	1 033 618
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 590 158	4 058 535
CH 1- Charges de gestion des placements	3-10	313 655	285 380
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 276 503	3 773 154
PR 3- Autres produits			
CH 2- Autres charges	3-11	222 035	117 604
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 054 468	3 655 550
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation		-92 889	44 744
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 961 579	3 700 294
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		92 889	-44 744
_ Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-146 067	-217 154
_ Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-90 268	-89 378
_ Frais de négociation		0	-17
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 818 133	3 349 001

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
AU 31/12/2008

	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'exploitation	4 054 468	3 655 550
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-146 067	-217 154
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-90 268	-89 378
d- Frais de négociation de titres	0	-17
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-3 747 572	-3 737 322
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions	98 874 253	59 503 833
_ Capital	96 122 100	57 403 500
_ Régularisation des sommes non distribuables	-564 627	-128 350
_ Régularisation des sommes distribuables	3 316 780	2 228 684
_ Droits d'entrée		
b- Rachats	-93 806 170	-54 266 153
_ Capital	-90 990 000	-52 466 500
_ Régularisation des sommes non distribuables	545 744	121 793
_ Régularisation des sommes distribuables	-3 361 914	-1 921 446
_ Droit de sortie		
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 138 644	4 849 359
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de période	81 961 568	77 112 209
b- en fin de période	87 100 212	81 961 568
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</u>		
a- en début de période	786 032	736 662
b- en fin de période	837 353	786 032
VALEUR LIQUIDATIVE	104,019	104,273
DIVIDENDE DISTRIBUE	4,707	4,717
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	4,27%	4,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2008/(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 63 544 133 DT contre 59 972 775 DT au 31/12/2007, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Coût d'acquisition	61 882 697	58 294 877
- Obligations et valeurs assimilées	61 882 697	58 294 877
Plus ou moins values potentielles	- 514 838	-368 771
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assim.	2 176 274	2 046 669
Total	63 544 133	59 972 775

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 3 478 791 DT pour la période allant du 01/01/2008 au 31/12/2008 contre un montant de 3 024 917 DT au 31/12/2007, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Revenus des Obligations	3 478 791	3 024 917
Total	3 478 791	3 024 917

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 6 706 683 DT contre 8 252 480 DT au 31/12/2007 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Certificats de dépôts	6 500 000	8 000 000
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	206 683	252 480
TOTAL	6 706 683	8 252 480

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2008 au 31/12/2008, à 1 111 367DT contre 1 033 618 DT au 31/12/2007, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Intérêts/ compte courant	8 178	17 766
- Intérêts/ Placements à terme	618 295	426 877
- Intérêts/ CD	463 428	578 203
- Intérêts/ Billets de trésorerie	-	9 389
- Intérêts/ BT et BTC	-	1 383
-Ecart/Mise en pension livrée	21 466	-
Total	1 111 367	1 033 618

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 17 173 051 DT contre 14 169 060 DT au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Avoirs en banque	- 4 578 697	2 083 121
- Sommes à l'encaissement	5 720 543	218 086
- Sommes à régler	- 886 276	-482 167
- Ecart sur intérêts courus/Cpte courant	6 132	1 945
- Dépôt à termes	16 500 000	12 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	411 349	348 075
Total	17 173 051	14 169 060

3-6 Note sur le capital

Capital au 31/12/2007	
- Montant	78 261 165
- Nombre de titres	786 032
- Nombre d'actionnaires	590
Souscriptions réalisées	
- Montant	95 557 473
- Nombre de titres	961 221
- Nombre d'actionnaires nouveaux	208
Rachats effectués	
- Montant	- 90 444 256
- Nombre de titres	909 900
- Nombre d'actionnaires sortants	173
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	-146 067
- Moins values réalisées sur cession de titres	-90 268
- Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2008	
- Montant	83 138 047
- Nombre de titres	837 353
- Nombre d'actionnaires	625

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice 2008 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Sommes distribuables de l'exercice	3 961 579	3 700 294
Sommes distribuables des exercices antérieurs	586	109
Total	3 962 165	3 700 403

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscriptions	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	4 054 468	2 158 110	-2 250 999	3 961 579
Sommes distribuables des exercices antérieurs	558	500	-472	586
Total	4 055 026	2 158 610	-2 251 471	3 962 165

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 165 163 contre un solde de 71 209 DT au 31/12/2007, détaillé comme suit

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Gestionnaire	80 708	35 605
- Dépositaire	84 455	35 604
Total	165 163	71 209

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 202 072 DT contre un solde de 361 539 DT au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	24 966	20 000
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	95 235
- Dividende à payer exercice 2006	42 066	183 840
- Dividende à payer exercice 2007	1 765	-
- CMF à payer	7 929	6 746
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	22 269	15 457
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	917	917
- Etat taxes à payer	1 044	848
Total	202 072	361 539

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 313 655 DT contre 285 380 DT au 31/12/2007, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Rémunération du gestionnaire	156 827	142 690
- Rémunération du dépositaire	156 828	142 690
Total	313 655	285 380

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 222 035 DT, contre 117 604 DT au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	20 000	14 826
- Redevance CMF	88 603	80 616
- Frais de publicité et publications	8 030	8 000
- Autres charges/ Services bancaires	7	9
- Frais sur mise en pension de Titres	89 934	-
- Jetons de présence	4 000	4 000
- TCL	11 461	10 153
Total	222 035	117 604

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à « Attijari Intermédiation » (Ex SUD INVEST) gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« Attijari Intermédiation » (Ex SUD INVEST) au 31/12/2008 s'élèvent à 156 827 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 31/12/2008 s'élèvent à 156 827 DT TTC.

4- 3 Convention de pension livrée :

Attijari Obligataire Sicav (Ex Sud Obligataire SICAV) a signé avec Attijari Bank la convention Cadre de pension Livrée et ce après accord du Conseil du Marché Financier.

Les opérations de mise en pension livrée effectuées par la SICAV avec Attijari Bank l'exercice 2008 ont coûté 89 935 DT.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200 nouveau DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

L'article sus mentionné vise les conventions conclues par le président, le directeur général, les directeurs généraux adjoints ou les membres du conseil d'administration avec la société ou qui l'engagent à l'égard des tiers. Ces conventions concernent les opérations suivantes :

- La cession des fonds de commerce ou l'un de leurs éléments ;
- Les emprunts importants conclus au profit de la société et dont les statuts fixent le plafond ;
- La location gérance des fonds de commerce.

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre de l'article sus mentionné a été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant selon le même article être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

Par ailleurs, et conformément à l'article 475 se rapportant aux conventions conclues entre des sociétés du même groupe, il convient de vous informer que **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** a conclu avec Attijari Intermédiation (Ex SUD INVEST) une convention de gestion et avec **ATTIJARI BANK** une convention de dépositaire. Ces deux conventions sont applicables à partir du 01 novembre 2006, valables pour une durée d'une année et renouvelables pour la même période par tacite reconduction.

En vertu des deux conventions, une rémunération de 0,177 % TTC de la valeur de l'actif net est attribuée à chacun des dépositaire et gestionnaire. Par ailleurs, les honoraires de chacun des dépositaire et gestionnaire, au 31/12/2008, s'élèvent à 156 827 DT TTC.

En outre **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** reçoit une rémunération sur le compte courant créditeur ouvert auprès d'**ATTIJARI BANK** à un taux de 2 %. La rémunération du compte courant créditeur relative à l'exercice 2008 est prise en compte pour un montant de 8 177 DT.

Votre conseil, ne nous a informé d'aucune autre opération susceptible d'entrer dans le cadre de cet article, il n'en existe pas à notre connaissance.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Attijari Obligataire SICAV (ex Sud Obligataire SICAV)
PORTEFEUILLE AU 31/12/2008

Annexe I

Désignation Du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Val au 30/09/2008	% Actif	NB TOTAL	% K Emis
OBLIGATIONS		7 650 123	7 830 477	8,95 %		
AFRICA 2003 D	10 000	400 123	407 159	0,5%	100 000	10,0%
AMEN BANK 2006	15 000	1 350 000	1 412 081	1,6%	200 000	7,5%
BH SUBORDONNE 2007	10 000	1 000 000	1 003 072	1,1%	200 000	5,0%
BTKD2006	5 000	300 000	300 575	0,3%	400 000	1,3%
CIL 2008/1	5 000	500 000	508 677	0,6%	150 000	3,3%
EL MOURADI SKANES BEACH 2003 D	5 000	300 000	309 773	0,4%	100 000	5,0%
GL 2004/1	5 000	200 000	211 251	0,2%	150 000	3,3%
GL 2002/1	10 000	200 000	205 753	0,2%	100 000	10,0%
MEUBLATEX 2001 A	10 000	200 000	203 715	0,2%	100 000	10,0%
PANOBOIS 2007 TR(B)	1 500	150 000	155 684	0,2%	50 000	3,0%
PANOBOIS 2007 TR(C)	1 500	150 000	155 684	0,2%	50 000	3,0%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(B)	7 000	700 000	710 899	0,8%	140 000	5,0%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(D)	7 000	700 000	710 899	0,8%	140 000	5,0%
TUNISIE LEASING 2006-1	5 000	300 000	302 009	0,3%	150 000	3,3%
TUNISIE LEASING 2003-1	5 000	100 000	105 451	0,1%	150 000	3,3%
UNIFACTOR 2005/1	5 000	200 000	203 476	0,2%	150 000	3,3%
WIFACK LEASING 2006/1 B	5 000	300 000	307 907	0,4%	50 000	10,0%
MOURADI PALACE 2006 B	6 000	600 000	616 412	0,7%	80 000	7,5%
BTA		54 232 574	55 713 655	63,7 %		
BTA 7% FEVRIER 2015		8 000	8 099 945	8 488 166	9,7%	
	13/04/2005	5 000	5 007 500	5 305 104	6,1%	
	30/01/2008	3 000	3 092 445	3 183 062	3,6%	
BTA 7.5% AVRIL 2014		20 460	21 836 444	22 398 743	25,6 %	
	14/07/2004	3 000	3 099 000	3 229 036	3,7%	
	15/12/2004	2 500	2 586 250	2 690 863	3,1%	
	15/12/2004	3 000	3 105 000	3 229 036	3,7%	
	15/12/2004	3 500	3 624 250	3 767 208	4,3%	
	15/12/2004	2 500	2 590 000	2 690 863	3,1%	
	15/12/2004	2 000	2 068 000	2 152 690	2,5%	
	24/04/2006	3 960	4 393 228	4 262 327	4,9%	
	30/01/2008	350	370 716	376 721	0,4%	
BTA 6.1% OCTOBRE 2013		8 650	8 562 013	8 672 216	9,9%	
	26/12/2007	500	491 370	501 284	0,6%	
	02/01/2008	200	196 553	200 514	0,2%	
	02/01/2008	1 300	1 284 265	1 303 339	1,5%	
	07/01/2008	500	491 625	501 284	0,6%	
	08/01/2008	700	688 277	701 798	0,8%	
	22/01/2008	750	737 482	751 926	0,9%	
	24/01/2008	350	344 161	350 899	0,4%	
	15/04/2008	4 350	4 328 280	4 361 172	5,0%	
BTA 6% MARS 2012		7 460	7 472 908	7 754 477	8,9%	
	10/05/2006	2 000	2 014 000	2 078 948	2,4%	
	30/04/2007	5 460	5 458 908	5 675 529	6,5%	
BTA 6.75% AVRIL 2010		9 722	8 261 264	8 400 053	9,6%	

					24/04/2006	8 000	8 261 264	8 400 053	9,6%
Certificats de dépôt auprès d'Attijari Bank							6 500 000	6 706 683	7,7%
DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE							
14/04/2008	5,85%	2 ANS					5 000 000	5 170 300	5,9%
30/06/2008	5,90%	2 ANS					1 500 000	1 536 383	1,8%
Dépôts à termes							17 500 000	16 911 349	19,3%
Postcomptés									
DATE ACQUISITION	TAUX	EMETTEUR	GARANT	DUREE					
09/10/2007	5,415%	ATTIJARI B.	ATTIJARI BANK	1 ANS			1 500 000	505 048	0,6%
12/06/2008	5,870%	ATTIJARI B.	ATTIJARI BANK	2 ANS			7 500 000	7 694 916	8,8%
16/06/2008	5,870%	ATTIJARI B.	ATTIJARI BANK	2 ANS			3 500 000	3 589 160	4,1%
24/06/2008	5,870%	ATTIJARI B.	ATTIJARI BANK	2 ANS			5 000 000	5 122 225	5,9%
Avoirs en Banque								261 702	0,3%
Avoir en Banque								-4 578 697	-5,2%
Sommes à l'encaissement								5 720 543	6,5%
Sommes à Régler								-886 276	-1,0%
Intérêts Courus sur Compte courant								6 132	0,0%
Autres Actifs								43 581	0,0%
Ecart sur Mise en pension								43 581	0,0%
TOTAL ACTIF								87 467 448	100,0%
PASSIFS								-367 236	-0,2%
Opérateurs créditeurs								-165 163	-0,2%
Autres créditeurs divers								-202 072	-0,2%
ACTIF NET								87 100 212	99,8%

**SITUATION ANNUELLE D'ATTIJARI VALEURS SICAV
EXERCICE CLOS AU 31/12/2008**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que votre assemblée générale a bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 258 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons examiné le bilan de la société ATTIJARI VALEURS SICAV- Société d'Investissement à Capital Variable arrêté au 31 décembre 2008 totalisant un actif net de **11 230 248 DT**, l'état de résultat faisant ressortir un résultat distribuable de **162 922 DT** et l'état de variation de l'actif net dégageant une valeur liquidative par action de **103,130 DT**.

L'arrêté de ces états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre société. Notre responsabilité couvre l'opinion que nous exprimons ci-après sur la base de nos travaux d'audit. Nous avons mis en œuvre les procédures d'audit conformément aux normes de révision généralement admises afin d'apprécier la validité des évaluations et jugements traduits dans les états financiers se basant sur les contrôles par sondage et la vérification des documents comptables que nous avons considérés nécessaire eu égard aux règles de diligences normales ainsi que la vérification des informations spécifiques conformément à la loi n°2001-83 du 24/07/2001.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis dans ce cadre fournissent un fondement raisonnable à notre opinion.

L'audit des états financiers de la société nous a permis de relever ce qui suit :

1. Un dépassement du seuil de 10 % prévu par l'article 29 paragraphe 3 de la loi 2001-83 relatif à l'emploi de l'actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur. En effet, l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » est employé au 31/12/2008 à raison de 31,95 % dans des titres émis par Attijari Bank.
2. Attijari Bank détient au 31/12/2007, 69,582 % du capital de la « ATTIJARI VALEURS SICAV ». Celle-ci détient 0,89% du capital de la Banque. Ceci constitue une contravention aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales, relatives aux participations réciproques.

Les états financiers de la société **ATTIJARI VALEURS SICAV** (bilan, état de résultat, état de variation de l'actif net et notes aux états financiers) ont été élaborés et présentés conformément aux normes comptables relatives aux O.P.C.V.M applicables à partir du 01 janvier 1999 telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Compte tenu des diligences accomplies selon les recommandations de la profession et de ce qui est décrit aux paragraphes 1 à 2, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent correctement la situation financière de la Société **ATTIJARI VALEURS SICAV** au 31 décembre 2008 ainsi que le résultat de ses opérations à cette date.

Nous avons examiné le rapport du conseil d'administration destiné aux actionnaires. Les informations d'ordre comptable qui y figurent sont conformes à celles présentées dans les états financiers.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BILAN
AU 31/12/2008

ACTIF	NOTE	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		9 166 489	7 515 080
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	6 560 553	5 136 527
b- Obligations et valeurs assimilées	3-1	2 605 936	2 378 552
c- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités		2 304 358	1 890 929
a- Placements monétaires			
b- Disponibilités	3-4	2 304 358	1 890 929
AC3- Créances d'exploitation			
AC4- Autres actifs			
TOTAL ACTIF		11 470 847	9 406 009
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3-7	58 029	23 116
PA2- Autres créditeurs divers	3-8	182 570	174 386
TOTAL PASSIF		240 599	197 502
ACTIF NET			
CP1- Capital	3-5	11 067 275	9 036 507
CP2- Sommes distribuables		162 973	171 999
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-6	52	53
b- Sommes distribuables de la période	3-6	162 922	171 946
ACTIF NET		11 230 248	9 208 507
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 470 847	9 406 009

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2008

	NOTE	Du 01/01/2008	Du 01/01/2007
		Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		224 452	261 509
a- Dividendes	3-2	110 832	141 949
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	113 620	119 560
c- Revenus des autres valeurs	3-2		0
PR 2- Revenus des placements monétaires	3-3	70 470	31 282
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		294 922	292 792
CH 1- Charges de gestion des placements	3-9	106 479	91 705
REVENU NET DES PLACEMENTS		188 443	201 087
PR 3- Autres produits		0	0
CH 2- Autres charges	3-10	27 487	30 365
RESULTAT D EXPLOITATION		160 955	170 722
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation		1 966	1 224
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		162 922	171 946
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 966	-1 224
_ Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 929 441	108 090
_ Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		76 716	438 986
_ Frais de négociation		-15 258	-31 792
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 151 854	686 006

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
AU 31/12/2008

	<i>Du 01/01/2008</i>	<i>Du 01/01/2007</i>
	<i>Au 31/12/2008</i>	<i>Au 31/12/2007</i>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'exploitation	160 955	170 722
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 929 441	108 090
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	76 716	438 986
d- Frais de négociation de titres	-15 258	-31 792
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-167 904	-192 001
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions	692 104	476 315
_ Capital	666 600	566 800
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	15 976	-97 482
_ Régularisation des sommes distribuables	9 528	6 997
_ Droits d'entrée		
b- Rachats	-654 314	-516 857
_ Capital	-653 100	-618 400
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	10 392	112 666
_ Régularisation des sommes distribuables	-11 606	-11 123
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 021 741	453 463
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de période	9 208 507	8 755 044
b- en fin de période	11 230 248	9 208 507
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTION (ou de part)</u>		
a- en début de période	108 759	109 275
b- en fin de période	108 894	108 759
VALEUR LIQUIDATIVE	103,130	84,669
DIVIDENDE DISTRIBUE	1,581	1,806
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	23,67%	7,93%

PORTEFEUILLE AU 31/12/2008

Annexe I

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/08	% Actif	% K EMIS
Actions		5 475 490,155	6 092 467,850	53,113%	
ADWYA	15 000	45 113,36	92 895,00	0,810%	0,14%
AMEN BANK	2 718	92 057,28	90 908,95	0,793%	0,03%
ARTES	1 334	13 780,22	11 920,62	0,104%	0,01%
ASSAD	2 650	10 779,92	24 581,40	0,214%	0,03%
ARAB TUNISIAN BANK	20 000	86 660,00	106 760,00	0,931%	0,03%
ATB NS 2008	4 662	19 453,86	19 453,86	0,170%	0,01%
DA ATB 1/10 2008	20 000	9 406,76	9 800,00	0,085%	0,03%
ARAB TUNISAN LEASE NG 2008	298	981,854	1 007,24	0,009%	0,00%
ARAB TUNISAN LEASE NS 2008	3 245	11 381,87	11 065,45	0,096%	0,02%
ATTIJARI BANK	266 942	2 995 804,29	3 665 380,60	31,954%	0,89%
ATTIJARI LEASING	38 505	626 022,01	499 794,90	4,357%	1,81%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	1 178	11 101,66	10 414,70	0,091%	0,01%
BANQUE DE TUNISIE	1 500	132 082,71	166 872,00	1,455%	0,02%
BTE ADP	3 950	96 830,42	123 319,00	1,075%	0,40%
CIL	2 155	19 560,94	37 501,31	0,327%	0,09%
DA CIL 1/5 2008	2 155	3 912,16	6 465,00	0,056%	0,09%
ELECTROSTAR	1 877	22 614,00	15 641,04	0,136%	0,11%
ESSOUKNA	10 887	53 292,92	45 714,51	0,399%	0,36%
GIF FILTER	64 132	232 822,07	170 591,12	1,487%	1,05%
MONOPRIX	1 500	108 937,52	173 293,50	1,511%	0,08%
POULINA GROUP HOLDING	2 900	17 255,00	17 550,80	0,153%	0,00%
SFBT	12 704	166 668,20	134 586,18	1,173%	0,02%
SIPHAT	5 003	117 701,66	69 931,93	0,610%	0,28%
SITS	27 000	71 637,91	55 728,00	0,486%	0,21%
SOMOCER	500	1 254,59	1 173,00	0,010%	0,00%
SPDIT	10 835	74 363,12	44 781,06	0,390%	0,04%
STB	4 935	76 632,47	44 094,23	0,384%	0,02%
TUNISIE LEASING	2 500	44 224,90	57 245,00	0,499%	0,04%
TUNISAIR	20 000	65 940,00	53 100,00	0,463%	0,02%
T.AIR NG 2008	4 000	13 195,62	10 320,00	0,090%	0,00%
T-INVEST	3 000	33 318,79	41 082,00	0,358%	0,31%
TUNISIE PROFILE	19 752	89 627,42	93 387,46	0,814%	0,06%
UBCI	4 000	111 074,67	186 108,00	1,622%	0,04%
OPCVM		463 411,584	468 085,500	4,081%	
SUD OBLIGATAIRE SICAV	4 500	463 411,58	468 085,50	4,081%	0,537%
OBLIGATIONS		2 539 880,130	2 605 935,546	22,718%	
ATTIJARI OCA 2006 /ATTIJARI	142 376	711 880,13	738 055,22	6,434%	0,890%
BTKD 2006 / BTKD	5 000	300 000,00	300 575,34	2,620%	1,250%
GL 2004-1 / NOTE	3 200	128 000,00	135 200,87	1,179%	2,133%
MOURADI PALACE B /AMEN BANK	6 000	600 000,00	616 412,06	5,374%	7,500%
S.I.H. MOURADI 2008 TR (B)	5 000	500 000,00	507 785,21	4,427%	3,571%
WIFACK LEASING 2006/1 B / BH	5 000	300 000,00	307 906,85	2,684%	10,000%
DEPOT A TERME		2 000 000,000	2 000 000,000	17,436%	
31/12/2008 3 MOIS 5.7% BRUT	1	2 000 000,000	2 000 000,000	17,436%	
AVOIRS EN BANQUE		304 357,663	304 357,663	2,653%	
AVOIRS EN BANQUE		2 227 778,880	2 227 778,880	19,421%	
SOMMES A L'ENCAISSEMENT		217 989,620	217 989,620	1,900%	
SOMMES A REGLER		-2 143 358,298	-2 143 358,298	-18,685%	
INTERETS SUR COMPTE COURANT		1 947,461	1 947,461	0,017%	
TOTAL ACTIF		10 783 139,532	11 470 846,559	100,000%	
PASSIF		0,000	240 598,812	2,097%	
Opérateur créditeurs			58 029,231	0,506%	
Autres créditeurs divers			182 569,581	1,592%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Arrêtées au 31/12/2008**

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2008, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2008 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 9 166 489 DT contre 7 515 080 DT au 31/12/2007, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Coût d'acquisition	8 478 782	8 758 197
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 475 490	6 444 317
- Titres OPCVM	463 412	-
- Obligations et valeurs assimilées	2 539 880	2 313 880
Plus ou moins values potentielles	621 652	- 1 307 789
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	616 978	- 1 307 789
- Titres OPCVM	4 674	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	66 055	64 672
Total	9 166 489	7 515 080

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 224 452 DT pour la période allant du 01/01/2008 au 31/12/2008 contre un montant de 261 509 DT au 31/12/2007, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Revenus des actions et valeurs assimilées	108 478	120 959
- Revenus des Titres OPCVM	2 354	20 990
- Revenus des Obligations	113 620	119 560
Total	224 452	261 509

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2008 au 31/12/2008, à 70 470DT contre 31 282 DT au 31/12/2007, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Intérêts/ compte courant	4 750	6 287
- Intérêts/ CD	6 601	19 906
- Intérêts/ Dépôt à terme	59 119	5 089
Total	70 470	31 282

3- 4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 2 304 358 DT contre 1 890 929 DT au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Avoir en banque	2 227 779	314 436
- Sommes à l'encaissement	217 990	71 016
- Sommes à régler	- 2 143 358	- 473
- Ecart sur intérêts courus /TCN	1 947	861
- Dépôt à terme	2 000 000	1 500 000
- Intérêts /Dépôt à terme	-	5 089
Total	2 304 358	1 890 929

3-5 Note sur le capital**Capital au 31/12/2007**

- Montant	9 036 507
- Nombre de titres	108 759
- Nombre d'actionnaires	64

Souscriptions réalisées

- Montant	682 576
- Nombre de titres	6 666
- Nombre d'actionnaires nouveaux	2

Rachats effectués

- Montant	- 642 708
- Nombre de titres	6 531
- Nombre d'actionnaires sortants	5

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	1 929 441
- Plus values réalisées sur cession de titres	76 716
- Frais de négociation	-15 257

- Capital au 31/12/2008

- Montant	11 067 275
- Nombre de titres	108 894
- Nombre d'actionnaires	61

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2008 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Sommes distribuables de l'exercice	162 922	171 946
Sommes distribuables des exercices antérieurs	52	53
Total	162 973	171 999

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscriptions	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	160 955	5 664	-3 698	162 921
Sommes distribuables des exercices antérieurs	50	2	-	52
Total	161 005	5 666	- 3 698	162 973

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 58 029 DT contre un solde de 23 116 DT au 31/12/2007, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Gestionnaire	28 406	11 558
- Dépositaire	29 623	11 558
Total	58 029	23 116

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 182 570 DT contre un solde de 174 386 DT au 31/12/2007 détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	8 030	8 000
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 042	15 042
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 913
- Dividende à payer exercice 2004	27 011	27 064
- Dividende à payer exercice 2005	7 570	7 622

- Dividende à payer exercice 2006	6 218	9 494
- Dividende à payer exercice 2007	9 273	-
- CMF à payer	1 022	781
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	20 601	18 449
- TCL à régulariser	12 423	12 423
- Etat à payer	78	133
Total	182 570	174 386

3-9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 106 479 DT contre 91 705DT au 31/12/2007, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Rémunération du gestionnaire	53 239	45 852
- Rémunération du dépositaire	53 240	45 853
Total	106 479	91 705

3-10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 27 487 DT, contre 30 365 DT au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 447	7 547
- Redevance CMF	10 648	9 171
- Frais de publicité et publications	8 030	12 045
- Autres charges	3	16
- TCL	1 359	1 586
Total	27 487	30 365

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à « Attijari Intermédiation » (Ex SUD INVEST) gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« Attijari Intermédiation » (Ex SUD INVEST) au 31/12/2008 s'élèvent à 53 239 DT TTC.

Toutefois, selon l'agrément CMF n° 31-2008 du 26 Novembre 2008, la gestion a été confiée à la Société Attijari Gestion avec une prise d'effet à partir du 1^{er} Janvier 2009.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 31/12/2008 s'élèvent à 53 240 DT TTC.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200 NOUVEAU DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

L'article sus mentionné vise les conventions conclues par le président, le directeur général, les directeurs généraux adjoints ou les membres du conseil d'administration avec la société ou qui l'engagent à l'égard des tiers. Celles ci concernent les opérations suivantes :

- La cession des fonds de commerce ou l'un de leurs éléments ;
- Les emprunts importants conclus au profit de la société et dont le plafond est fixé par les statuts ;
- La location gérance des fonds de commerce.

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre de l'article sus mentionné ait été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant selon le même article être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

Par ailleurs, et conformément à l'article 475 du code des sociétés commerciales, se rapportant aux conventions conclues entre sociétés du même groupe, il convient de vous informer que ATTIJARI VALEURS SICAV a conclu avec *Attijari Intermédiation* (Ex SUD INVEST) une convention de gestion et avec *Attijari Bank* une convention de dépositaire. Ces deux conventions sont applicables depuis le 01 juillet 2002, valables pour une durée d'une année et renouvelables pour la même période par tacite reconduction. En vertu des deux conventions, une rémunération de 0,5% TTC de la valeur de l'actif net est attribuée à chacun des dépositaires et gestionnaire.

Les honoraires de chacun des dépositaire et gestionnaire, relatifs à l'exercice comptable 2008, s'élèvent à 53 240 DT TTC.

En outre ATTIJARI SICAV reçoit une rémunération sur le compte courant créditeur ouvert auprès d'ATTIJARI BANK à un taux de 2 %. La rémunération du compte courant créditeur relative à l'exercice 2008 est prise en compte pour un montant de 4750 DT.

Votre conseil, ne nous a informé d'aucune autre opération susceptible d'entrer dans le cadre de cet article, il n'en existe pas à notre connaissance.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGZAMMOUR

SICAV BNA
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2008

Conformément à la loi tunisienne en vigueur et aux dispositions de l'article 258 et suivants du code des sociétés commerciales et conformément à notre mandat de commissariat aux comptes de votre établissement, pour les exercices 2006, 2007 et 2008, et en exécution de notre mission au titre de l'exercice 2008, nous avons l'honneur de vous présenter dans le présent rapport, les résultats de nos travaux de révision des comptes comme suit :

COMPTE RENDU DE LA MISSION

Notre mission, accomplie conformément aux normes de révision comptable généralement admises, a comporté les contrôles et vérifications, considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligence normale.

Les contrôles et investigations que nous avons effectués par sondage sur les documents comptables, les bilans et les comptes annexes de la société, nous ont permis de formuler notre avis concernant, la régularité et la sincérité de l'ensemble des états financiers arrêtés au 31 décembre 2008. Notre avis vous est présenté ci-après.

Dans le cadre du respect de l'obligation d'information prévue par le règlement du conseil du marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, décidé par l'arrêté du ministre des finances du 29 janvier 2002, nous procédons à la fin de chaque trimestre à l'audit des situations intermédiaires établies par la direction générale de la SICAV BNA et ce en faisant usage des normes générales reconnues par la profession. Ces travaux d'audit sont conclus par des rapports trimestriels.

Les états financiers sont établis conformément aux prescriptions prévues par la Loi 96-112 du 30-12-1996, le décret 96-2459 du 30-12-1996 ainsi que la norme comptable relative à la présentation des états financiers des OPCVM approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers : bilan, état de résultat, état de variation de l'actif net et les notes aux états financiers figurants ci-après, afférents à l'exercice 2008 et qui ont fait l'objet de notre audit présentent les valeurs suivantes :

Total bilan	2.531.875 D
Actif net	2.492.773 D
Résultat net de l'exercice	131.468 D.

RAPPORT GENERAL

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de la réunion de votre conseil d'Administration tenue le 16 mars 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Nous avons procédé, dans le cadre de notre mission, au contrôle des états financiers de la SICAV BNA à la date sus indiquée. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises et a comporté, par conséquent, les contrôles par sondages ainsi que toutes autres procédures de vérification jugées nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligence normale.

Nous avons vérifié le respect par la SICAV BNA des conventions comptables de base telles que prévues par la Loi 96-112 du 30 décembre 1996, du décret 96-2459 du 30 décembre 1996 ainsi que des normes comptables relatives aux OPCVM prévues par l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Au 31 décembre 2008, les actifs de la société SICAV BNA se chiffrent à **2.531.875 D** et sont composés de : Valeurs mobilières pour un total de 2.037.897 D soit 80,5 % ;

- Et de liquidités et équivalents de liquidités pour un total de 493.977D soit 19,5 %.

Ces proportions sont quasiment conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36, et 37 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Le dit article stipule que les actifs des organismes de placement collectif en valeurs mobilières se composent de valeurs mobilières dans la proportion de 80 % et de liquidités et quasi liquidités dans la proportion de 20%.

La société SICAV BNA emploie son actif net arrêté à **2.492.773 D** en titres émis par des sociétés dans des proportions variables, dont une ci-après citée, dépasse légèrement le taux de participation maximum de 10 % prévu par l'article 29 de la Loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif :

SOCIETE	POURCENTAGE DE L'ACTIF NET EMPLOYE DANS LA SOCIETE
BT	11.157 %

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et à l'exception de la remarque développée ci-dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de la SICAV-BNA arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'annexés aux pages suivantes du présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société.

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2008 font apparaître un total du bilan de **2.531.875 D**, un actif net de **2.492.773 D** et un résultat net de l'exercice bénéficiaire de **131.468 D**.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAOUF MENJOUR

Membre Indépendant de Baker Tilly International

TUNIS, LE 02 FEVRIER 2009

RAPPORT SPECIAL

En application des dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a informé, au cours de l'exercice 2008, d'aucune convention particulière entrant dans le cadre de l'article ci-dessus indiqué.

D'autre part, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune opération à caractère particulier entrant dans le cadre dudit texte légal.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAOUF MENJOUR

Membre Indépendant de Baker Tilly International

SICAV BNA
Bilan arrêté au 31 Décembre 2008
En dinars tunisiens

	Note	31/12/2008	31/12/2007
ACTIF			
Portefeuille-titres	3.1	<u>2 037 897</u>	<u>2 156 964</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 909 146	2 056 159
Autres valeurs			
Titres d'OPCVM		128 751	100 805
Placements monétaires et disponibilités		<u>493 977</u>	<u>545 705</u>
Placements à terme	3.2	493 089	540 045
Disponibilités		888	410
Débiteurs divers			5 250
TOTAL ACTIF		2 531 874	2 702 669
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.3	8 891	9 739
Autres créditeurs divers	3.4	30 211	32 590
TOTAL PASSIF		39 102	42 329
ACTIF NET			
Capital		<u>2 475 928</u>	<u>2 633 469</u>
Capital en nominal	3.5	3 361 100	3 574 800
Capital début de période		3 574 800	4 010 400
Emission en nominal		6 210 900	12 885 400
Rachat en nominal		< 6 424 600>	< 13 321 000>
Sommes non distribuables		< 885 172 >	< 941 331 >
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	3.6	< 941 331>	< 1 061 685>
Sommes non distribuables de l'exercice en cours	3.7	56 159	120 354
Sommes distribuables		<u>16 845</u>	<u>26 871</u>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.8	16 856	26 847
Sommes distribuables de l'exercice clos			
Report à nouveau		< 11>	24
ACTIF NET		2 492 773	2 660 340
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 531 874	2 702 669

SICAV BNA
Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2008
En dinars tunisiens

	Note	Période 01/01/2008 31/12/2008	Période 01/01/2007 31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres	4.1	103 258	117 308
Dividendes		95 728	114 250
Revenus des titres OPCVM		7 530	
Revenus des obligations et valeurs assimilées			3 058
Revenus des placements à terme	4.2	19 806	18 556
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		123 064	135 864
Charges de gestion des placements	4.3	< 38 379>	< 39 043>
REVENU NET DES PLACEMENTS		84 685	96 821
Autres produits			
Autres charges	4.4	< 67 220>	< 70 733>
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 465	26 088
Régularisation du résultat d'exploitation		< 609>	759
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		16 856	26 847
		609	< 759>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		82 590	< 51 137>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		33 584	199 228
Frais de négociation		< 2 171>	< 9 241>
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		114 003	138 850
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4.5	131 468	164 938

SICAV BNA
Etat de variation de l'actif net
arrêté au 31 Décembre 2008
En dinars tunisiens

	Période 01/01/2008 31/12/2008	Période 01/01/2007 31/12/2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	131 468	164 938
Résultat d'exploitation	17 465	26 088
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	82 590	< 51 137>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	33 584	199 228
Frais de négociation de titres	< 2 171>	< 9 241>
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	< 26 882>	< 51 336>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	< 272 152>	< 453 337>
<i>Souscriptions</i>		
Capital	6 210 900	12 885 400
Régularisation des sommes non distribuables	< 1 341 669>	< 3 395 758>
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	< 608>	759
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos		
<i>Rachats</i>		
Capital	< 6 424 600>	< 13 321 000>
Régularisation des sommes non distribuables	1 283 825	3 377 262
Régularisation des sommes distribuables		
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos		
VARIATION DE L'ACTIF NET	< 167 566>	< 339 735>
ACTIF NET		
En début de période	2 660 340	3 000 075
En fin de période	2 492 773	2 660 340
NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)		
En début de période	35 748	40 104
En fin de période	33 611	35 748
VALEUR LIQUIDATIVE	74,165	74,419
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	0,669%	1,192%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008****1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la Loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 4 novembre 1993 et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 2 août 1993.

Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la Loi 95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %.

La BNA CAPITAUX intermédiaire en bourse assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA, la Banque Nationale Agricole est désignée dépositaire de ses actifs.

Les membres du conseil d'administration de la SICAV BNA sont :

M Mohamed BERRAIES
Mme Taoufika B AMMAR
Banque Nationale Agricole- BNA
Sté Immobilière et de Participations- SIMPAR
Sté ESSOUKNA
Sté Immobilière et de Viabilisation- SIVIA
Sté El Médina
Sté Gle d'Etudes de Supervision et de Travaux -SOGEST
Sté BNA Capitaux

Ils sont tous nommés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2006 pour la période 2006, 2007 et 2008.

La SICAV BNA siège au troisième étage de l'immeuble 27 Bis rue de Liban 1002 Tunis.

2- CONVENTIONS ET PRINCIPES COMPTABLES :

Les états financiers de SICAV BNA arrêtés au 31 décembre 2008, sont établis conformément aux prescriptions prévues par la Loi 96-112 du 30-12-1996, le décret 96-2459 du 30-12-1996 ainsi que les normes 16 à 18 prévues par l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour le prix d'achat. Les frais sur les opérations sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à la juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport au prix

d'achat à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

2-3- Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2-4- Cession des placements :

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.1 Portefeuille Titres

	Coût d'acquisition	Plus ou moins value	Valeur actuelle	% actif net
Actions et droits rattachés	1 596 788	312 358	1 909 146	77%
OPCVM	126 486	2 265	128 751	5%
	1 723 274	314 623	2 037 897	82%

3.2 Placement à terme

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Compte BNA placement	5 000	492 000	493 089	19,78%
	5 000	492 000	493 089	19,78%

3.4 Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	8595	8559
Rémunération du dépositaire	296	1180
TOTAL	8 891	9 739

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Commissaire aux comptes	8 267	6 600
Conseil du marché financier	199	173
Primes et indemnités	21 443	25 635
Autres	302	182
TOTAL	30 211	32 590

3.5 Capital :

Capital au 01/01/2008

Montant	3 574 800
Nombre de titres	35 748
Nombre d'actionnaires	196

Souscriptions réalisées

Montant	6 210 900
Nombre de titres	62 109

Rachats effectués

Montant	-6 424 600
Nombre de titres	-64 246

Capital au 31/12/2008

Montant	3 361 100
Nombre de titres	33 611
Nombre d'actionnaires	183

3.6 Sommes non distribuables des exercices antérieurs:

Résultat non distribuable exercice clos (31/12/2006)	-1 061 685
Emission en primes d'émissions au 31 /12/ 2007	-3 395 758
Rachat en primes d'émissions au 31/12/2007	3 377 262
Résultat non distribuable au 31/12/2007	138 850
	-941 331

3.7 Sommes non distribuables de l' exercices en cours:

Résultat non distribuable au 31 Décembre 2008	114 003
Emission en primes d'émissions au 31 Décembre 2008	-1 341 669
Rachat en primes d'émissions au 31 Décembre 2008	1 283 825
	56 159

3.8 Sommes distribuables de l'exercice en cours

Résultat d'exploitation au 31 Décembre 2008	17 465
Régularisation du résultat d'exploitation	-609
	16 856

4. ETAT DE RESULTAT :**4.1 Revenus du portefeuille titres**

	01/01/2008	01/01/2007
	au 31/12/2008	au 31/12/2007
Dividendes des actions	95 728	114 250
Revenue des titres OPCVM	7 530	
Revenue des titres émis par l'Etat	0	3 058
	103 258	117 308

4.2 Revenus des placements à terme

	01/01/2008	01/01/2007
	au 31/12/2008	au 31/12/2007
Intérêt compte BNA placement	19 806	18 556
	19 806	18 556

4.3 Charges de gestion des placements :

	01/01/2008	01/01/2007
	au 31/12/2008	au 31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	37 199	37 863
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
	38 379	39 043

4.4 Autres charges:

	01/01/2008	01/01/2007
	au 31/12/2008	au 31/12/2007
Primes+indemnités	38 000	38 000
Jetons de présence	13 500	9 900
Redevances CMF	2 658	2 705
Honoraires	7 795	7 795
Autres	5 267	12 333
	67 220	70 733

4.5 Résultat de la période

	01/01/2008	01/01/2007
	au 31/12/2008	au 31/12/2007
Résultat d'exploitation	17 465	26 088
Résultat non distribuable (1)	114 003	138 850
	131 468	164 938

(1) le résultat non distribuable de la période est analysé comme suit:

	01/01/2008	01/01/2007
	au 31/12/2008	au 31/12/2007
Variation des plus ou moins values potentielles	82 590	< 51 137>
Plus ou moins values réalisées	33 584	199 228
Frais de négociation	< 2 171>	< 9 241>
	114 003	138 850

SICAV BNA
Portefeuille Titres au 31/12/2008
En dinars tunisiens

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2008	% de l'actif	% du capital de l'émetteur
<u>Actions, valeurs assimilées</u>		<u>1 596 787,698</u>	<u>1 909 146,077</u>	<u>76,587%</u>	
ARTES	10 000	103 300,000	91 600,000	3,675%	0,039%
ATB	6 000	11 016,305	32 028,000	1,285%	0,010%
ATB NS	1 400	7 600,000	7 600,040	0,305%	0,002%
BH	6 002	95 427,900	138 670,208	5,563%	0,033%
BIAT	4 500	165 020,567	167 238,000	6,709%	0,026%
BNA	25 000	228 756,007	221 025,000	8,867%	0,125%
BT	2 500	192 844,661	278 120,000	11,157%	0,033%
BTE (ADP)	6 500	173 797,238	202 930,000	8,141%	0,144%
CIL	4 289	39 186,687	74 637,178	2,994%	0,172%
ESSOUKNA	4 343	23 806,546	18 236,257	0,732%	0,144%
POULINA	10 342	61 534,900	62 589,784	2,511%	0,006%
SFBT	16 550	160 034,210	175 330,700	7,034%	0,030%
SIMPAR	4 500	77 630,833	110 218,500	4,422%	0,775%
SPIDIT	5 000	38 449,219	20 665,000	0,829%	0,019%
STB	5 400	54 893,870	48 249,000	1,936%	0,022%
TL	10 000	126 422,950	228 980,000	9,186%	0,179%
AB DA381/27	2	1,480	3,020	0,000%	0,000%
ADWYA DA	6	1,380	1,560	0,000%	0,000%
AMS DA011/50	1	0,080	0,090	0,000%	0,000%
AMS DA021/51	1	0,090	0,010	0,000%	0,000%
AMS DA 04	1	0,000	0,000	0,000%	0,000%
AMS 031/26	1	0,100	0,140	0,000%	0,000%
ATB 08	6 000	3 240,000	2 940,000	0,118%	0,000%
CIL DA 2008	4 289	13 596,130	12 867,000	0,516%	0,000%
SIM08	4 500	19 980,000	15 165,000	0,608%	0,000%
SITS DS	5 000	200,000	50,000	0,002%	0,000%
TJ DSO	4 500	45,000	0,000	0,000%	0,000%
TR DA 1/15	3	1,545	1,590	0,000%	0,000%
<u>Titres des OPCVM</u>	<u>1</u>	<u>126 486,500</u>	<u>128 751,000</u>	<u>5,165%</u>	
CONFIANCE FCP	500	50 000,000	52 017,500	2,087%	
POS	250	26 486,500	26 141,000	1,049%	
PROGRES FCP	500	50 000,000	50 592,500	2,030%	
<u>Placements monétaires</u>	<u>5 000,000</u>	<u>492 000,000</u>	<u>493 089,000</u>	<u>19,781%</u>	
Placements compte BNA	5 000	492 000,000	493 089,000	19,781%	

**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIFS A L'EXERCICE 2008**

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué un audit des états financiers de la société « Placement Obligataire SICAV », arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles généralement admises en la matière ; ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers et ce conformément aux normes comptables relatives aux organismes de placement collectif. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nos travaux de contrôle ont été effectués dans le but de formuler un avis sur les états financiers de la société Placement Obligataire SICAV arrêtés au 31 Décembre 2008, qui font apparaître un total de bilan net de 304 598 665 DT et un résultat de l'exercice de 13 732 944 DT.

Il ressort de ces contrôles les observations suivantes :

01. La société Placement Obligataire SICAV détient dans son portefeuille plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur autre que l'Etat et les collectivités publiques locales et ce contrairement au seuil fixé par l'article ci-dessus indiqué (le détail de ces dépassements figure à la note 3 du présent rapport).

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve des observations ci-dessus indiquées, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de Placement Obligataire SICAV sont sincères et réguliers et qu'ils présentent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière de la Société arrêtée au 31 Décembre 2008 ainsi que les résultats de ses opérations à cette date.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'évaluation du système de contrôle interne de la société. D'une manière générale, les politiques et les procédures mises en œuvre par la société permettent d'assurer une gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

En outre, les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers ci-dessus indiqués.

SAECO Consulting

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance les deux conventions réglementées suivantes :

- La première, conclue avec la BNA Capitaux a pour objet d'assurer les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération de 0,25% calculée sur la base de l'actif net quotidien soit 898 290 DT au titre de l'exercice 2008 ;
- La deuxième, conclue avec la BNA a pour objet d'assurer les fonctions de dépositaire moyennant une rémunération de 0,15% l'an calculée également sur la base de l'actif net quotidien soit 538 975 DT au titre de l'exercice 2008.

Tunis, le 19 Mars 2009 SAECO Consulting

**PLACEMENT OBLIGATAIRE
SICAV**

BILAN			31 Décembre	31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)		Notes	2008	2007
ACTIF	Portefeuille-titres	3	212 472 708	166 558 646
	. Obligations		84 288 187	63 511 778
	. BTA		83 822 454	71 700 568
	. BTZC		24 776 672	17 373 840
	. FCC		6 715 680	8 545 602
	. OPCVM		12 869 715	5 426 858
	Placements monétaires et disponibilités		92 655 606	90 933 447
	. Placements monétaires	4	33 866 326	33 718 073
	. Placements à terme	5	58 787 624	57 215 107
	. Banque	6	1 656	267
	Autres actifs		0	7 146
	. Débiteurs divers	7		7 146
	. Immobilisations		22 831	22 831
	. Amortissement		-22 831	-22 831
TOTAL ACTIF			305 128 314	257 499 239
PASSIF	Opérateurs créditeurs	8	377 515	641 659
	Autres créditeurs divers	9	152 134	611 932
Total passif			529 649	1 253 591
ACTIF NET	Capital	10	291 047 651	244 663 892
	Sommes distribuables		13 551 014	11 581 756
	. de la période	11	13 549 815	11 580 804
	. de l'exercice clos			
	. Report à nouveau		1 199	952
Actif net			304 598 665	256 245 648
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			305 128 314	257 499 239

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**PLACEMENT OBLIGATAIRE
SICAV**

**ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en Dinars)**

	Notes	Période du 01/01 au 31/12/2008	Période du 01/01 au 31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres	12	<u>10 583 123</u>	<u>8 607 258</u>
. Revenus des obligations		4 153 877	3 099 038
. Revenus des BTNB , BTA et BTZC		5 618 687	4 712 426
. Revenus des OPCVM & FCC		810 559	795 794
Revenus des placements monétaires	13	1 757 325	1 529 296
Revenus des placements à terme	14	3 226 820	2 766 774
Total des revenus des placements		<u>15 567 268</u>	<u>12 903 328</u>
Charges de gestion des placements	15	1 437 265	1 177 888
Revenus nets des placements		<u>14 130 003</u>	<u>11 725 440</u>
Autres charges d'exploitation	16	393 636	341 695
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>13 736 367</u>	<u>11 383 745</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		-186 552	197 059
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>13 549 815</u>	<u>11 580 804</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		186 552	-197 059
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		7 768	-181 280
Plus ou moins values réalisées sur titres		-11 191	-52 271
Frais de négociation		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>13 732 944</u>	<u>11 150 194</u>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**PLACEMENT OBLIGATAIRE
SICAV**

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en Dinars)**

		Période du 01/01 au 31/12/2007	Période du 01/01 au 31/12/2007
VARIATION DE L'ACTIF	Résultat d'exploitation	13 736 367	11 383 745
NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITAT	Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	7 768	-181 280
	Plus ou moins values réalisées sur titres	-11 191	-52 271
	Frais de négociation	0	0
DISTRIBUTION DE DIVIDEN	Distribution de dividendes	-11 580 558	-9 448 287
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions		
	. Capital	281 707 800	186 867 400
	. Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-230 782	-79 447
	. Régularisation des sommes distribuables	5 761 661	3 754 090
	Rachats		
	. Capital	-235 337 000	-140 351 700
	. Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	247 164	74 608
	. Régularisation des sommes distribuables	-5 948 213	-3 557 031
	VARIATION DE L'ACTIF NET	48 353 016	48 409 827
ACTIF NET	En début d'exercice	256 245 649	207 835 822
	En fin d'exercice	304 598 665	256 245 649
NOMBRE D'ACTIONS	En début d'exercice	2 448 879	1 983 722
	En fin d'exercice	2 912 587	2 448 879
VALEUR LIQUIDATIVE	En début d'exercice	104,640	104,770
	En fin d'exercice	104,580	104,640
	TAUX DE RENDEMENT	4,46%	4,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE N°1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 31 Décembre 2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE N°2 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille - titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille – titres est composé d'obligations, de titres émis par le Trésor (BTNB – BTA et BTZC), de titres OPCVM et de titres FCC. Les placements en portefeuille – titres et les placements monétaires sont comptabilisés, au moment du transfert de la propriété, pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatées au bilan pour leur montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par le Trésor (BTNB – BTA et BTZC), en titres OPCVM et en titres FCC et sur les placements monétaires et à terme sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

2.2 – Evaluation des placements

Les obligations et valeurs assimilées telles que les titres de créances émis par le Trésor et négociables sur le marché financier sont évaluées :

- à la valeur de marché lorsqu'elles ont fait l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

2.3 – Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4 – Immobilisations corporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Matériel de transport 20%

NOTE N°3 : PORTEFEUILLE – TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2008	% actif net
i) OBLIGATIONS		82 068 875	2 219 311	84 288 186	27,74%
Tunisie Leasing 2003-1	20 000	400 000	21 808	421 808	0,14%
Tunisie Leasing 2004-1	14 000	280 000	11 166	291 166	0,10%
Tunisie Leasing 2004-2	10 000	400 000	16 936	416 936	0,14%
Tunisie Leasing 2005-1	15 000	600 000	5 988	605 988	0,20%
Tunisie Leasing 2006 -1	14 000	840 000	5 622	845 622	0,28%
Tunisie Leasing 2007	20 000	1 600 000	37 808	1 637 808	0,54%
Tunisie Leasing 2007-1	15 000	1 200 000	852	1 200 852	0,39%
Tunisie Leasing 2007-2	15 000	1 500 000	72 240	1 572 240	0,52%
Tunisie Leasing 2008-1	15 000	1 500 000	39 540	1 539 540	0,51%
Tunisie Leasing 2008-2	15 000	1 500 000	7 476	1 507 476	0,49%
Tunisie Leasing 2008-3	10 000	1 000 000	5 841	1 005 841	0,33%
AB 2008/15A	10 000	1 000 000	32 056	1 032 056	0,34%
AB 2008/20A	30 000	3 000 000	103 560	3 103 560	1,02%
AFRICA 2003 TR/D	10 000	400 000	7 032	407 032	0,13%
AGHIR JERBA 2000	10 000	250 000	10 544	260 544	0,09%
AIL 2005 TR / A	10 000	400 000	7 920	407 920	0,13%
AIL 2007	10 000	800 000	1 808	801 808	0,26%
AIL 2008	10 000	1 000 000	13 248	1 013 248	0,33%
AMEN BANK 2001	10 000	400 000	14 472	414 472	0,14%
AMEN BANK 2007	20 000	1 800 000	82 816	1 882 816	0,62%
AMEN LEASE 2002-1	5 000	80 000	1 012	81 012	0,03%
ATB 2007/1	50 000	4 800 000	168 040	4 968 040	1,63%
ATL 2003-1	20 000	400 000	18 944	418 944	0,14%
ATL 2004-1	10 000	200 000	4 384	204 384	0,07%
ATL 2004-2	30 000	1 200 000	50 808	1 250 808	0,41%
ATL 2006-1	27 000	2 700 000	76 939	2 776 939	0,91%
ATL 2007/2	30 000	2 400 000	41 712	2 441 712	0,80%
ATL 2008/1	30 000	3 000 000	92 328	3 092 328	1,02%
ATL 2008/ SUBOR	15 000	1 500 000	30 384	1 530 384	0,50%
BDET 1999-TB	400 000	400 000	12 480	412 480	0,14%
BH 2007	70 000	7 000 000	24 864	7 024 864	2,31%
BH 2008	70 000	7 000 000	239 512	7 239 512	2,38%
BIAT 2004	10 000	200 000	624	200 624	0,07%
BTE 2004	1 100	66 000	1 780	67 780	0,02%
BTKD 2006	35 000	2 100 000	4 032	2 104 032	0,69%
CIL 2002-2	10 000	200 000	3 520	203 520	0,07%
CIL 2002-3	5 000	200 000	9 072	209 072	0,07%
CIL 2003-1	10 000	400 000	4 480	404 480	0,13%
CIL 2004-2	10 000	400 000	16 936	416 936	0,14%
CIL 2005-1	15 000	1 200 000	14 544	1 214 544	0,40%
CIL 2007-1	15 000	1 500 000	75 864	1 575 864	0,52%
CIL 2007/2	15 000	1 500 000	66 924	1 566 924	0,51%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	2 384	1 002 384	0,33%
CIL 2008/1	15 000	1 500 000	26 712	1 526 712	0,50%
EL MOURADI 2002	8 000	160 000	3 290	163 290	0,05%
EL MOURASKANES 2003	6 000	360 000	11 726	371 726	0,12%
GL 2002/1	10 000	200 000	5 752	205 752	0,07%
GL 2004-1	35 000	1 400 000	78 764	1 478 764	0,49%
MEUBLATEX 2001 TRA	10 000	200 000	3 712	203 712	0,07%
MOURADI PALACE 2005	3 000	300 000	8 206	308 206	0,10%
PANOBOIS 2001	5 000	100 000	3 536	103 536	0,03%
SELIMA CLUB 2002 TR/B	3 000	120 000	3 886	123 886	0,04%
SEPCM 2002	5 000	142 875	6 460	149 335	0,05%
SIHM 2008	14 000	1 400 000	21 795	1 421 795	0,47%
SOTUVER 2002	6 000	600 000	29 952	629 952	0,21%
STAR 2004	2 400	2 400 000	97 052	2 497 052	0,82%

STB 2008-16A/1	7 500	750 000	25 548	775 548	0,25%
STB 2008-20A/1	20 000	2 000 000	70 656	2 070 656	0,68%
STB 2008-25A/1	70 000	7 000 000	256 144	7 256 144	2,38%
STM 2007	8 000	800 000	11 622	811 622	0,27%
TOUTA 2002	6 000	120 000	1 934	121 934	0,04%
UNIFACTOR 2005/1	20 000	800 000	13 904	813 904	0,27%
UNIFACTOR 2006/1	10 000	600 000	2 736	602 736	0,20%
UNIFACTOR 2008	10 000	1 000 000	41 744	1 041 744	0,37%
UTL 2004	10 000	800 000	33 880	833 880	0,27%

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2008	% actif net
i) Titres des OPCVM		23 661 278	208 438	12 869 716	4,23%
FCP SALAMETT CAP	140 000	1 453 626	62 994	1 516 620	0,50%
FCPSALAMETT PLUS	63 000	648 304	7 778	656 082	0,22%
MILLENIUM SICAV	18 338	1 954 590	-6 562	1 948 028	0,64%
SANADET	30 000	3 177 450	64 020	3 241 470	1,06%
SICAV TRESOR	8 000	841 480	-3 128	838 352	0,28%
TUNISO EMIRATIES SICAV	6 000	616 451	2 083	618 534	0,20%
UNIVERS OBLIG	38 562	3 969 377	81 253	4 050 630	1,33%
ii) Titres émis par le Trésor		103 950 931	4 648 194	108 599 125	35,63%
- BTZC		23 027 707	1 748 966	24 776 673	8,13%
BTZC Octobre 2018	12 000	6 420 000	19 389	6 439 389	2,11%
BTZC 161010	10 000	5 133 807	656 970	5 790 777	1,90%
BTZC 161010	15 000	8 023 500	773 234	8 796 734	2,89%
BTZC 161010	6 400	3 450 400	299 373	3 749 773	1,23%
- BTA		80 923 224	2 899 228	83 822 452	27,50%
BTA à 6,5% - 03/2009 sur 10 ans	5 232	5 184 724	221 378	5 406 102	1,77%
BTA à 6,9% -05/2022 sur 15 ans	3 000	2 917 500	107 526	3 025 026	0,99%
BTA 6,9% -05/2022 sur 15 ans	12 000	11 796 000	430 106	12 226 106	4,01%
BTA 7,5% -04/2014 sur 10 ans	20 000	20 720 000	549 116	21 269 116	6,98%
BTA 7-02/2015 sur 10 ans	24 000	24 173 000	1 145 852	25 318 852	8,31%
BTA 8.25-07/2014 sur ans	16 000	16 132 000	445 250	16 577 250	5,44%
iii) Titres FCC		6 674 656	41 025	6 715 681	2,21%
FCC1 P1 090214/1	3 500	1 729 361	10 345	1 739 706	0,57%
FCC1 P2 090214/1	1 500	1 500 000	10 070	1 510 070	0,50%
FCC2 P1 090214/1	5 000	3 445 295	20 610	3 465 905	1,14%
Total en Dinars		216 355 740	7 116 968	212 472 708	69,81%

Composition du portefeuille

L'analyse du tableau des ratios émetteurs permet de constater que, contrairement aux dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, la Société détient dans son portefeuille plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur autre que l'Etat et les collectivités publiques locales.

Emetteurs	Titres	Montant souscrits par la SICAV en DT	En-cours des émissions au 31/12/08	Pourcentage détenu par la SICAV
AGHIR JERBA	AGHIR JERBA	250 000	1 037 517	24%

Le total des encours de la SICAV au 31 Décembre 2008 s'élève à 250 000 DT contre 6 875 000 DT à la même période de l'année précédente.

NOTE N°4 : PLACEMENTS MONETAIRES

	Emetteur	Nombre	Prix d'acquisit.	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2008	% actif net
-	Billet de trésorerie TL	T.L	6 000 000	103 616	6 103 616	2,00%
-	Billet de trésorerie ALMES	ALMES	3 000 000	2 740	3 002 740	0,99%
-	Billet de trésorerie CARTHAGO	CERAMI	5 000 000	251 350	5 251 350	1,72%
-	Billet de trésorerie CEDRIA	CEDRIA	3 000 000	111 081	3 111 081	1,02%
-	Billet de trésorerie SNA	SNA	3 000 000	2 740	3 002 740	0,99%
-	Billet de trésorerie AIL	AIL	160 426	29 605	190 031	0,06%
-	Certificat de dépôt BTE	BTE	10 000 000	160 301	10 160 301	3,36%
-	Certificat de dépôt BTK	BTK	3 000 000	44 467	3 044 467	1,00%
Total en Dinars			33 160 426	705 900	33 866 326	11,12%

NOTE N°5 : PLACEMENTS A TERME

	Emetteur	Nombre	Prix d'acquisit.	Intérêts courus	Valeur au 31/12/08	% actif net
Titres long terme :			36 802 000	1 340 362	38 142 362	12,52%
- Compte BNA placement	BNA	36 802	36 802 000	1 340 363	38 142 363	12,52%
Titres à court terme :			20 212 000	433 262	20 645 262	6,78%
- Compte BNA placement	BNA	20 212	20 212 000	433 262	20 645 262	6,78%
Total en Dinars			57 014 000	1 773 622	58 787 624	19,30%

NOTE N°6 : DISPONIBILITES

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Avoirs en banque	10 433	5 556
Encaissements perçus et non encore comptabilisés	-	-10 043
Décaissements non encore comptabilisés	-	4 436
Sommes à régler	-8 777	-100
- Rachats	-8 677	-
- Autres charges	-	-
- Placements à régler	-100	-100
Sommes à encaisser	-	418
Total en Dinars	1 656	267

NOTE N°7 : DEBITEURS DIVERS

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
ETAT	-	7 146
Avance impôt sur achat BTA	-	7 146
Avance retenues à la source	-	-
Total en Dinars	-	7 146

NOTE N°8 : OPERATEURS CREDITEURS

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Gestionnaire (BNA Capitaux)	235 947	199 951
Dépositaire (BNA)	141 568	441 708
Total en Dinars	377 515	641 659

NOTE N°9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Administrateurs - jetons de présence	18 462	18 462
Commissaire aux comptes	18 326	16 899
Conseil du Marché Financier (CMF)	27 042	22 656
Rachats	72 463	492 611
Etat, retenues à la source à payer	-	54 433
Autres	15 841	6 871
Total en Dinars	152 134	611 932

NOTE N°10 : CAPITAL

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
--	---------------------	---------------------

Capital au début de période		
- Montant	244 887 900	198 372 200
- Nombre de titres	2 448 879	1 983 722
- Nombre d'actionnaires	3 125	2 386
Souscriptions réalisées		
- Montant	281 707 800	186 867 400
- Nombre de titres	2 817 078	1 868 674
Rachats effectués		
- Montant	-235 337 000	-140 351 700
- Nombre de titres	-2 353 370	-1 403 517
Capital fin de période		
- Montant	291 258 700	244 887 900
- Nombre de titres	2 912 587	2 448 879
- Nombre d'actionnaires	2 901	3 125
Sommes non distribuables de l'exercice	12 959	-238 391
i) Résultat non distribuable	-3 423	-233 551
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 768	-181 280
- Plus (ou moins) values réalisées sur titres	-11 191	-52 271
- Frais de négociation	-	-
ii) Régularisation des sommes non distribuables	16 382	-4 840
- Aux émissions	-230 782	-79 448
- Aux rachats	247 164	74 608
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	-224 008	14 383
Total en Dinars	291 047 651	244 663 892

NOTE N°11 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Résultat d'exploitation	13 736 367	11 383 745
Régularisation lors des souscriptions et des rachats d'actions	-186 552	197 059
Total en Dinars	13 549 815	11 580 804

NOTE N°12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE – TITRES

	Exercice Clos le 31 Décembre 2008	Exercice Clos le 31 Décembre 2007
Revenus des obligations :	4 153 877	3 099 038
- Intérêts courus	764 835	-61 946
- Intérêts échus	3 389 042	3 160 984
Revenus des BTNB - BTA & BTZC :	5 618 687	4 712 426
- Intérêts courus	1 445 809	838 495
- Intérêts échus	4 172 878	3 873 931
Revenus des F C C :	360 926	372 864
- Intérêts courus	-11 082	52 105
- Intérêts échus	372 008	320 759
Revenus des OPCVM	449 633	422 930
Total en Dinars	10 583 123	8 607 258

NOTE N°13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	Exercice Clos le 31 Décembre 2008	Exercice Clos le 31 Décembre 2007
Revenus des billets de trésorerie et certificat de dépôt :	1 757 325	1 529 296
- Intérêts courus	8 140	84 635
- Intérêts échus	1 749 185	1 444 661
Total en Dinars	1 757 325	1 529 296

NOTE N°14 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME

	Exercice Clos le 31 Décembre 2008	Exercice Clos le 31 Décembre 2007
Revenus du placement en compte BNA :	3 226 820	2 766 774
- Intérêts courus	323 517	199 486
- Intérêts échus	2 903 303	2 567 288
Total en Dinars	3 226 820	2 766 774

NOTE N°15: CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice Clos le 31 Décembre 2008	Exercice Clos le 31 Décembre 2007
Rémunération du gestionnaire (*)	898 290	736 180
Rémunération du dépositaire (**)	538 975	441 708
Total en Dinars	1 437 265	1 177 888

(*) La gestion de Placement Obligataire – SICAV est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société. En Contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(**) La BNA assure les fonctions de dépositaire pour « Placement Obligataire - SICAV ». Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, le dépositaire reçoit une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

NOTE N°16: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice Clos le 31 Décembre 2008	Exercice Clos le 31 Décembre 2007
Jetons de présence	18 462	18 461
Redevance CMF	304 505	249 552
Honoraires	20 000	20 000
Rémunération du directeur général	9 281	25 000
TCL	32 563	26 383
Dotations aux amortissements	-	1 546
Diverses charges d'exploitations	8 825	753
Total en Dinars	393 636	341 695

**FONDS BNAC PROGRES FCP
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARETES AU 31 DECEMBRE 2008
RAPPORT GENERAL**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 12 Décembre 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de BNAC PROGRES FCP tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué un audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP », arrêtés au 31 Décembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société BNA CAPITAUX. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles généralement admises en la matière ; ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivies et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers et ce conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux organismes de placement collectif.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nos travaux de contrôle ont été effectués dans le but de formuler un avis sur les états financiers annuels du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP » arrêtés au 31 Décembre 2008, et qui font apparaître un Actif net de 416 739 DT, une valeur liquidative de 101,643 DT et un résultat de la période de 7 952 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de BNAC PROGRES FCP sont sincères et réguliers et qu'ils présentent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière du Fonds, arrêtée au 31 Décembre 2008, ainsi que le résultat de ses opérations à cette date.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

2.1 Composition du portefeuille et division des risques :

- ✎ Comme il ressort des états financiers, le fonds BNAC PROGRES FCP a employé au 31 Décembre 2008, 21,85 % de son actif dans des placements à terme auprès d'un même émetteur à savoir la BNA, soit un dépassement de **11,85%** par rapport au seuil de 10% , fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention de placements émis ou avalisés par un même établissement.
- ✎ D'autre part, l'actif de BNAC PROGRES FCP est employé , à la date de 31 décembre 2008 , à raison de **78,03%** uniquement , dans des valeurs mobilières , ce qui est en deçà du taux d'emploi minimum de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001. Ceci a induit consécutivement un dépassement du niveau des emplois en liquidités et quasi liquidités (qui représentent **21,97%** de l'actif contre une limite de 20% telle que fixée par l'article 2 du même décret).

2.2 Nous confirmons, en outre, **les informations sur les comptes consignées dans le rapport de gestion** du gestionnaire.

2.3 Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à **l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers** du FCP BNAC PROGRES. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2.4 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, la société procède à **la tenue des comptes en valeurs mobilières** conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Commissaire aux comptes
Narjes BERGAOUI**

BILAN			31 Décembre	31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)		Notes	2008	2007
ACTIF	Portefeuille-titres	4	340 050	285 944
	. Actions, Valeurs Assimilées et Droits		189 868	126 530
	. Obligations et Valeurs Assimilées		56 550	70 692
	. Autres Valeurs		93 632	88 722
	. Emprunts d'Etat		-	-
	Placements monétaires et disponibilités		95 733	83 171
	. Placements à terme	5	95 208	82 680
	. Disponibilités		525	491
	Créances d'exploitation		-	-
	. Autres Créances d'exploitation		-	-
	Autres actifs		-	-
	. Immobilisations		-	-
	. Amortissement		-	-
	TOTAL ACTIF		435 783	369 115
PASSIF	Opérateurs créditeurs	6	2 291	1 479
	Autres créditeurs divers	7	16 753	4 413
	Total passif		19 044	5 892
ACTIF NET	Capital	8	409 389	356 057
	. Capital en nominal		410 000	360 000
	. Sommes non distribuables		-611	-3 943
	Sommes distribuables:	9	7 350	7 166
	. des exercices antérieurs		2	-
	. de la période		6 857	6 255
	. Régularisation du résultat distribuable de la période		491	911
	Actif net		416 739	363 223
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		435 783	369 115

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en Dinars)			Exercice clos	Exercice clos
		Notes	au 31/12/2008	au 31/12/2007
	Revenus du portefeuille-titres	10	<u>13 775</u>	<u>10 190</u>
	. Revenus Actions, valeur assimilé et droits rattachés		5 262	5 881
	. Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 603	1 247
	. Revenus des bons du trésor zéro coupon		4 910	3 062
	. Revenus des emprunts d'état et valeurs		-	-
	Revenus des placements monétaires	11	<u>3 955</u>	<u>3 340</u>
	. Revenus des bons du trésor		3 955	3 340
	. Revenus des billets de trésorerie		-	-
	. Revenus des certificats de dépôts		-	-
	Total des revenus des placements		17 730	13 530
	Charges de gestion des placements	12	4 530	2 773
	Revenus nets des placements		13 200	10 757
	Autres charges d'exploitation	13	6 343	4 502
	RESULTAT D'EXPLOITATION		6 857	6 255
	Régularisation du résultat d'exploitation		491	911
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	9	7 348	7 166
	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-491	-911
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	4	-2 635	6 128
	Plus ou moins values réalisées sur titres		3 918	-6 974
	Frais de négociation		-188	-667
	RESULTAT DE L'EXERCICE		7 952	4 742

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en Dinars)		Exercice clos au 31/12/2008	Exercice clos au 31/12/2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	7 952	4 742
	Résultat d'exploitation	6 857	6 255
	Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	-2 635	6 128
	Plus ou moins values réalisées sur titres	3 918	-6 974
	Frais de négociation	-188	-667
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-7 164	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions	275 623	358 481
	. Capital	260 000	360 000
	. Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	12 520	-2 430
	. Régularisation des sommes distribuables	3 103	911
	. Droit d'entrée	-	-
	Rachats	-222 895	-
	. Capital	-210 000	-
	. Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-10 283	-
	. Régularisation des sommes distribuables	-2 612	-
	. Droit de sortie	-	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	53 516	363 223
ACTIF NET	En début de période	363 223	-
	En fin de période	416 739	363 223
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	3 600	-
	En fin de période	4 100	3 600
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	100,895	100,000
	En fin de période	101,643	100,895
TAUX DE RENDEMENT	TAUX DE RENDEMENT	2,714%	1,197%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT BNAC PROGRES

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 10 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 Avril 2007.

Le capital initial s'élève 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de placement BNAC PROGRES FCP, arrêtés au 31 Décembre 2008, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre, exception faite du premier exercice qui s'étend du 03 Avril 2007 au 31 Décembre 2007.

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Le portefeuille-titres est composé d'actions, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputées en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

2- Evaluation des placements en:

a- actions et valeurs assimilées:

*Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté à leur valeur de marché qui correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b- autres placements:

*Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

*Les placements à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3- Cession des titres et placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°4 : PORTEFEUILLE - TITRES

	Nombre de titres	Coût d'acquisition titres	+ou - value potentiel le sur titres	Intérêts courus	Valeur au 31 Décembre 2008	% Actif	% Actif net	% du Capital de l'émetteur
1) Actions et valeurs assimilées		186 375	3 493		189 868	43,57%	45,56%	0,13%
. Actions		182 123	4 531		186 654	42,83%	44,79%	0,13%
ATB	1 069	4 602	1 105	-	5 707	1,31%	1,37%	0,002%
ATB NS	252	1 365	0	-	1 365	0,31%	0,33%	0,001%
ATL	1 000	1 762	1 808	-	3 570	0,82%	0,86%	0,006%
ATL NS8	500	2 190	-485	-	1 705	0,39%	0,41%	0,003%
BH	800	24 600	-6 117	-	18 483	4,24%	4,44%	0,004%
BT	350	41 690	-2 753	-	38 937	8,93%	9,34%	0,005%
CIL	650	6 103	5 208	-	11 311	2,60%	2,71%	0,026%
ESSOUKNA	500	2 559	-460	-	2 099	0,48%	0,50%	0,017%
MONOPRIX	338	27 226	11 823	-	39 049	8,96%	9,37%	0,018%
SFBT	2 040	29 608	-7 996	-	21 612	4,96%	5,19%	0,004%
SOTUMAG	1 000	1 939	-108	-	1 831	0,42%	0,44%	0,011%
SPDIT	300	2 100	-860	-	1 240	0,28%	0,30%	0,001%
Tunisie Leasing	1 426	25 954	6 699	-	32 653	7,49%	7,84%	0,025%
TPR	1 500	10 425	-3 333	-	7 092	1,63%	1,70%	0,005%
. Droits		4 252	-1 038		3 214	0,74%	0,77%	0,000%
Amen Bank DA7	400	732	-724	-	8	0,00%	0,00%	0,000%
ADWDA	8	2	0	-	2	0,00%	0,00%	0,000%
ATB08	1 069	577	-53	-	524	0,12%	0,13%	0,000%
ATL08	1 000	880	-150	-	730	0,17%	0,18%	0,000%
CIL DA 2008	650	2 061	-111	-	1 950	0,45%	0,47%	0,000%
2) Emprunts de sociétés		56 000	-	550	56 550	12,98%	13,57%	0,467%
AIL2007	350	28 000		63	28 063	6,44%	6,73%	0,350%
ATL 2007/1	350	28 000		487	28 487	6,54%	6,84%	0,117%
3) Titres des OPCVM		-	-	-	-	-	-	-
4) Titres émis par le Trésor		85 660	-	7 972	93 632	21,49%	22,47%	-
. Bons du Trésor zéro coupon	160	85 660	-	7 972	93 632	21,49%	22,47%	-
TOTAL		328 035	3 493	8 522	340 050	78,03%	81,60%	

NOTE N°5 : PLACEMENTS A TERME

	Emetteur	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31 Décembre 2008	% Actif	% Actif net
TP090104/1	BNA	3	3 000	27	3 027	0,69%	0,73%
TP090306/1	BNA	55	55 000	143	55 143	12,65%	13,23%
TP090316/1	BNA	17	17 000	26	17 026	3,91%	4,09%
TP090325/1	BNA	20	20 000	12	20 012	4,59%	4,80%
Total en Dinars			95 000	208	95 208	21,85%	22,85%

SUITE NOTE N° 4**Composition du portefeuille**

L'actif de BNAC PROGRES FCP est employé , à la date du 31 décembre 2008 , à raison de 78,03 % uniquement dans des valeurs mobilières , ce qui est en deçà du taux d'emploi minimum de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001. Ceci a induit consécutivement un dépassement du niveau des emplois en liquidités et quasi liquidités (qui représentent 21,97% de l'actif contre une limite de 20% telle que fixée par l'article 2 du même décret).

Nature des titres	% de l'actif prévu au		% de l'actif au		Ecart
	Code des OPC	Prospectus d'émission	31 décembre 2008		
Actions	80%	50,00%	78,03%	43,57%	6,43%
BTA, Emprunt garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la BCT et billets de trésorerie émis par les sociétés de la cote ou notées ou avalisées par une banque		25,00%		34,46%	-9,46%
Titres OPCVM		5,00%		0,00%	5,00%
Liquidités et quasi-liquidités	20%	20,00%	21,97%	21,97%	-1,97%
TOTAL		100%		100%	0%

D'autre part, l'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds BNAC PROGRES FCP, n'est pas encore conforme à la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du paragraphe 2-2 du prospectus d'émission.

Il ressort de l'analyse du tableau de division des risques arrêté au 31 Décembre 2008, que le fonds BNAC PROGRES FCP a employé 21,85 % de son actif, dans des placements à terme auprès de la BNA, soit un dépassement de 11,85 % par rapport au seuil de 10% d'un même émetteur, fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif en valeurs mobilières en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention de placements émis ou avalisés par un même établissement.

Par ailleurs, le fonds BNAC PROGRES FCP a employé 21,97% de son actif dans des liquidités et quasi liquidités dépassant ainsi la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

NOTE N° 6 : OPERATEURS CREDITEURS

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Gestionnaire BNAC	857	723
Dépositaire	106	252
Distributeur	1 328	504
Total en Dinars	2 291	1 479

NOTE N° 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Commissaire aux comptes	5 600	4 188
Conseil du Marché Financier (CMF)	35	31
Autres	11 118	194
Total en Dinars	16 753	4 413

NOTE N° 8 : CAPITAL

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Capital début de période		
.Montant	360 000	100 000
.Nombre de parts	3 600	1 000
.Nombre de porteurs de parts	8	7
Souscriptions réalisées		
.Montant	260 000	260 000
.Nombre de parts	2 600	2 600
Rachats effectués		
.Montant	-210 000	-
.Nombre de parts	-2 100	-
Capital fin de période		
.Montant	410 000	360 000
.Nombre de parts	4 100	3 600
.Nombre de porteurs de parts	8	8
Sommes non distribuables de l'exercice	3 332	-3 943
i) Résultat non distribuable	<u>1 095</u>	<u>-1 513</u>
.Variation des plus ou moins values titres	-2 635	6 128
.Plus ou moins values réalisées sur titres	3 918	-6 974
.Frais de négociation	-188	-667
ii) Régularisation des sommes non distribuables	<u>2 237</u>	<u>-2 430</u>
.Aux émissions	12 520	-2 430
.Aux rachats	-10 283	-
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	-3 943	-
Total en Dinars	409 389	356 057

NOTE N° 9 : SOMMES DISTRIBUABLES

	Exercice clos 31 Décembre 2008	Exercice clos 31 Décembre 2007
Résultat distribuable de la période	6 857	6 255
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	491	911
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	-
Total en Dinars	7 350	7 166

NOTE N° 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES

	Exercice clos 31 Décembre 2008	Exercice clos 31 Décembre 2007
Revenus des actions	5 262	5 881
. Dividendes	5 262	5 881
Revenus des obligations	3 603	1 247
. Intérêts courus	550	692
. Intérêts échus	3 053	555
Revenus des emprunts d'Etat	-	-
. Intérêts courus	-	-
. Intérêts échus	-	-
Revenus des autres valeurs	4 910	3 062
Total en Dinars	13 775	10 190

NOTE N° 11 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME

	Exercice clos 31 Décembre 2008	Exercice clos 31 Décembre 2007
Revenus du compte BNA Placement	3 955	3 340
. Intérêts courus	208	680
. Intérêts échus	3 747	2 660
Total en Dinars	3 955	3 340

NOTE N° 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos 31 Décembre 2008	Exercice clos 31 Décembre 2007
Rémunération du gestionnaire (*)	3 294	2 017
Rémunération du dépositaire (**)	412	252
Rémunération du Distributeur (***)	824	504
Total en Dinars	4 530	2 773

(*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(**) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(***) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

«BNAC CONFIANCE FCP»
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2008

Messieurs les Co-propriétaires,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « *BNAC CONFIANCE FCP* » arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'ils sont annexés aux pages 6 et suivantes du présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers annuels :

Nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « *BNACCONFIANCE FCP* » au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de gestion du fonds commun de placement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous devons formuler, en outre, l'observation suivante sur la composition de l'actif, au 31 décembre 2008, du fonds commun de placement « *BNAC CONFIANCE FCP* » : *Le fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » emploi 14,32% de son actif en titres (2,13 % en actions et 12,19 % en obligations) émis par « CIL », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, en matière de composition du portefeuille et du niveau de placements émis ou avalisés par un même établissement.*

Tunis, le 27 mars 2009

GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
«BNAC CONFIANCE FCP»
ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

BILAN

arrêté au 31/12/2008

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	<i>AC1</i>	207 499	176 260
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		104 209	105 568
b - Obligations et Valeurs assimilées		103 289	70 692
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<i>AC2</i>	175 922	193 446
a - Placements monétaires		175 273	192 600
b - Disponibilités		649	846
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		383 420	369 705
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<i>PA1</i>	7 729	5 780
PA 2 - Autres créditeurs divers	<i>PA2</i>	32	118
TOTAL PASSIF		7 761	5 898
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	<i>CP1</i>	370 265	359 315
CP 2 - Sommes distribuables	<i>CP2</i>	5 394	4 492
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 391	4 492
ACTIF NET		375 659	363 807
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		383 420	369 705

ETAT DE RESULTAT*Exercice clos au 31 décembre 2008**(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	<i>Notes</i>	<i>31/12/2008</i>	<i>31/12/2007</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	PR1	9 670	4 974
a - Dividendes		4 104	3 727
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 566	1 247
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	PR2	6 218	6 276
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 888	11 250
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	CH1	- 4 191	- 2 783
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 697	8 467
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	CH2	- 6 306	- 4 503
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 391	3 964
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	528
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 391	4 492
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	- 528
* Variation des +/- values potentielles sur titres		8 707	4 120
* +/- values réalisées sur cession des titres		2 314	- 2 708
* Frais de négociation		- 71	- 524
RESULTAT NET DE LA PERIODE		16 341	4 852

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET*Exercice clos au 31 décembre 2008**(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	31/12/2008	31/12/2007
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	5 391	3 964
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	8 707	4 120
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	2 314	- 2 708
d - Frais de négociation de titres	- 71	- 524
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 4 489	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	219 480	358 955
* Capital	210 000	360 000
* Régularisation des sommes non distribuables	9 480	- 1 573
* Régularisations des sommes distribuables	-	528
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	- 219 480	-
* Capital	- 210 000	-
* Régularisation des sommes non distribuables	- 9 480	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits de sortie	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	11 852	363 807
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	363 807	-
b - En fin de période	375 659	363 807
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	3 600	-
b - En fin de période	3 600	3 600
VALEUR LIQUIDATIVE	104,349	101,057
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	4,49%	1,41%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/12/2008**

I - Présentation de la société

« **BNAC CONFIANCE FCP** » est un Fonds Commun de Placement ayant un capital de 360 000,000 DT. Il a pour objet la gestion de portefeuille titre. La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

II - Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2006 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de la réalisation du revenu
- convention de l'objectivité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par le Fonds Commun de Placement « BNAC CONFIANCE FCP » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3- Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale majorés des intérêts courus.

4- Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

AC1 - PORTEFEUILLE TITRES

Au 31 décembre 2008, cette rubrique présente un solde de 207 499 DT contre 176 260 DT au 31 décembre 2007. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés (1)	104 209	105 568
Obligations et Valeurs assimilées (2)	103 289	70 692
Total	207 499	176 260

(1) : Au 31 décembre 2008, le solde des actions et valeurs assimilées s'élève à 104 209 DT contre 105 568 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008
ATB	1 000	4 310	5 338
ATB NS	238	1 288	1 288
ATL	500	377	1 785
ATNS8	250	1 095	853
BH	300	7 470	6 931
BT	100	11 255	11 125
CIL	400	4 011	6 961
ESSOUKNA	1 000	5 190	4 199
MONOPRIX	180	12 789	20 795
SFBT	1 539	22 378	16 304
SOTUMAG	1 000	1 945	1 831
SPDIT	300	2 100	1 240
TL	1 026	14 076	23 493
ABDA7	464	849	9
ADWDA	9	2	2
ATB08	1 000	540	490
ATL08	500	440	365
CIL DA 2008	400	1 268	1 200
Total		91 382	104 209

(2) : Au 31 décembre 2008, le solde des obligations et valeurs assimilées s'élève à 103 289 DT contre 70 692 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008
AIL2007	350	28 000	28 063
ATL 2007/2	350	28 000	28 487
CIL 2007/2	350	35 000	36 561
CIL 2008/1	100	10 000	10 178
Total		101 000	103 289

AC2 - PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2008, cette rubrique présente un solde de 175 922 DT contre 193 446 DT au 31 décembre 2007. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Placements à terme (1)	175 273	192 600
Disponibilités	649	846
Total	175 922	193 446

(1) : Au 31 décembre 2008, le solde des placements à terme s'élève à 175 273 DT contre 192 600 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008
TP090104/1	15	15 000	15 134
TP090228/1	7	7 000	7 023
TP090309/1	3	3 000	3 007
TP090316/1	17	17 000	17 026
TP090325/1	133	133 000	133 083
Total		175 000	175 273

CP1 - Capital social :

Au 31 décembre 2008, le capital social de la société s'élève à 360 000,000 DT, subdivisé en 3 600 parts de copropriété de 100 DT, chacune.

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique CP1 « Capital » s'élève à 370 265 DT contre 359 315 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Capital au 31/12/2007	
- Montant	359 315
- Nombre de titres	3 600
- Nombre d'actionnaires	8
Souscriptions réalisées	
- Montant	210 000
- Nombre de titres	2 100
Rachats effectués	
- Montant	210 000
- Nombre de titres	2 100
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	8 707
- Moins values réalisées sur cession de titres	2 314
- Frais de négociation	-71
Capital au 31/12/2008	
- Montant	370 265
- Nombre de titres	3 600
- Nombre d'actionnaires	8

CP2 - Sommes distribuables

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique CP2 « Sommes distribuables » s'élève à 5 394 DT contre 4 492 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Sommes distribuables de l'exercice	5 391	4 492
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	0
Total	5 394	4 492

PA1 - Opérateurs Créditeurs

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique « Opérateurs créditeurs » s'élève à 7 729 DT contre 5 780 DT au 31/12/2007, il s'agit des honoraires du dépositaire, du distributeur, du gestionnaire et du commissaire aux comptes.

PA2 - Autres créditeurs divers :

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique « Opérateurs créditeurs » s'élève à 32 DT contre 118 DT au 31/12/2007, il s'agit des honoraires du CMF.

PR1 – Revenus du portefeuille-titres

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique PR1 « Revenus du portefeuille-titres » s'élève à 9 670 DT contre 4 974 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes	4 104	3 727
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 566	1 247
Total	9 670	4 974

PR2 – Revenus des placements monétaires

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique PR2 « Revenus des placements monétaires » s'élève à 6 218 DT contre 6 276 DT au 31/12/2007. Il s'agit des revenus des Bons du trésor et des placements.

CH1 – Charges de gestion des placements

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique CH1 « Charges de gestion des placements » s'élève à 4 191 DT contre 2 783 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE BNAC	3 048	2 024
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	381	253
REMUNERATION DU DISTRIBUTEUR	762	506
Total	4 191	2 783

CH2 – Charges de gestion des placements

Au 31 décembre 2008, le solde de la rubrique CH2 « Autres charges » s'élève à 6 306 DT contre 4 503 DT au 31/12/2007. Le détail est le suivant :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
REMUNERATION CAC	5 600	4 188
REDEVANCE CMF	381	253
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	325	62
Total	6 306	4 503

**FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE ARRÊTE Au 31 DECEMBRE 2008

Messieurs,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « BIAT ASSET MANAGEMENT », nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS » pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 tels que arrêtés par la société de gestion.

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la société de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 du Fonds Commun de Placements « FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS » dégagent :

<i>-Un Actif Net s'élevant à</i>	<i>434.154,521</i>
<i>-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à.....</i>	<i>11.748,441</i>
<i>-Un Capital s'élevant à.....</i>	<i>420.482,291</i>

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche du fonds telle que reflétée par les états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

1. Opinions sur les états financiers annuels

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 et annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS ».

Par ailleurs et sans remettre notre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons :

- *Du dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif arrêté au 31 décembre 2008 en une même catégorie de valeur mobilière d'un même émetteur tel que prévu par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif. Il s'agit des actions émises par les sociétés BT et BTE (ADP).*
- *Du non respect du ratio général d'emploi d'actif pour l'acquisition de titres de capital de sociétés admises à la cote de la Bourse fixé à un min de 80% tel que prévu par l'article 2 §5 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué.*

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2008.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. Mahmoud ZAHAF

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2008	31/12/2007
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	423,770.718	337,802.752
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		253,252.114	297,404.070
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		170,518.604	40,398.682
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	12,234.252	12,990.931
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		11,498.337	12,530.447
AC2-B	DISPONIBILITES		735.915	460.484
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	53.750	282.879
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		53.750	282.879
TOTAL ACTIF			436,058.720	351,076.562
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	173.134	119.201
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	1,731.065	1,328.092
TOTAL PASSIF			1,904.199	1,447.293
ACTIF NET			434,154.521	349,629.269
CP1	CAPITAL	CP1	420,482.291	340,063.757
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	13,672.230	9,565.512
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		3.314	0.000
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		11,748.441	7,944.205
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		1,920.475	1,621.307
ACTIF NET			434,154.521	349,629.269
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			436,058.720	351,076.562

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/12/2008	31/12/2007
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	15,103.423	10,544.398
PR1-A	DIVIDENDES		7,912.950	7,535.500
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		7,190.473	3,008.898
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	411.042	255.110
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		411.042	255.110
REVENUS DES PLACEMENTS			15,514.465	10,799.508
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1,737.280	-1,189.691
REVENU NET DES PLACEMENTS			13,777.185	9,609.817
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-2,028.744	-1,665.612
RESULTAT D'EXPLOITATION			11,748.441	7,944.205
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	1,923.789	1,621.307
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		1,920.475	1,621.307
PR4-B	REPORT À NOUVEAU		3.314	0.000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			13,672.230	9,565.512
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-1,920.475	-1,621.307
PR4-B	REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-3.314	0.000
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		30,661.933	-11,589.861
PR4-D	VARIAT.DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-38,949.910	3,490.561
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION		-175.261	-615.091
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			3,285.203	-770.186

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2008 AU 31-12-2008

DESIGNATION		Note	31/12/2008	31/12/2007
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	AN1	3,285.203	-770.186
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION		11,748.441	7,944.205
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES		30,661.933	-11,589.861
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES		-38,949.910	3,490.561
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-175.261	-615.091
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-9,219.840	0.000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	90,459.889	350,399.455
	SOUSCRIPTIONS		315,689.166	397,122.918
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		304,600.000	394,100.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (S)		3,757.207	855.102
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)		756.939	0.000
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (S)		6,575.020	2,167.816
	RACHATS		-225,229.277	-46,723.463
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)		-221,200.000	-45,600.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (R)		1,724.565	-576.954
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (R)		-1,099.297	0.000
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)		-4,654.545	-546.509
	VARIATION DE L'ACTIF NET		84,525.252	349,629.269
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE PERIODE		349,629.269	0.000
AN4-B	FIN DE PERIODE		434,154.521	349,629.269
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE PERIODE		3,485	0
AN5-B	FIN DE PERIODE		4,319	3,485
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE PERIODE		100.324	100.000
B-	FIN DE PERIODE		100.522	100.324
AN6	TAUX DE RENDEMENT		2.93%	0.34%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA PERIODE DU 01.01.2008 AU 31.12.2008

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2008 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2008</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Actions et Valeurs Assimilées	18.907	234.180,042	253.252,114	58,332
ADWYA	250	1.233,500	1.548,250	0,357
ALKIMIA	400	17.327,429	10.904,000	2,512
ARTES	300	3.630,000	2.748,000	0,633

ASSAD	210	1.622,100	1.947,960	0,449
BH	150	4.325,000	3.465,600	0,798
BIAT	60	2.111,200	2.229,840	0,514
BNA	200	1.800,000	1.768,200	0,407
BT	700	68.378,773	77.873,600	17,937
BTE (ADP)	1.600	48.710,000	49.952,000	11,506
CIL	1.750	15.072,500	30.453,500	7,014
GIF	2.420	8.186,000	6.437,200	1,483
MAGASIN GENERAL	100	5.800,000	5.833,700	1,344
MONOPRIX	100	9.413,000	11.552,900	2,661
PGH	1.622	9.650,900	9.816,344	2,261
SITS	3.245	7.541,040	6.697,680	1,543
STB	200	1.939,500	1.787,000	0,412
STEQ	400	5.000,000	5.392,800	1,242
TPR	1.610	6.294,600	7.612,080	1,753
TUNISAIR	1.100	4.092,000	2.920,500	0,673
TUNISAIR NG	220	814,000	567,600	0,131
UIB	510	5.685,600	6.490,260	1,495
DA CIL (1/5)	1.750	5.547,500	5.250,000	1,209
DA TPR (11/149)	10	5,400	3,100	0,001
Emprunts d'Etat	167	167.635,700	170.518,604	39,276
BTA	167	167.635,700	170.518,604	39,276
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	7	7.085,500	7.355,221	1,694
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	117	117.058,500	118.356,847	27,261
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	31	30.937,000	31.735,012	7,310
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	12	12.554,700	13.071,524	3,011

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **15.103,423 Dinars** au 31.12.2008, contre **10.544,398 Dinars** au 31.12.2007 et se détaillant comme suit :

<i>REVENUS</i>	<i>Montant au 31.12.2008</i>	<i>Montant au 31.12.2007</i>
Dividendes	7.912,950	7.535,500
Revenus des Emprunts d'Etat	7.190,473	3.008,898
TOTAL	15.103,423	10.544,398

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2008, à **11.498,337 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2008</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Bons du Trésor à Court Terme	12	11.460,603	11.498,337	2,637
BTC 52S-27/10/2009	12	11.460,603	11.498,337	2,637

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2008, à **411,042 Dinars**, contre **255,110 Dinars** au 31.12.2007 et représentant les intérêts courus et échus des placements en Bons du Trésor à Court Terme.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2008, à **53,750 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2008, à **1.737,280 Dinars**, contre **1.189,691 Dinars** au 31.12.2007 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2008, à **1.904,199 Dinars** contre **1.447,293 Dinars** au 31.12.2007. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

PASSIF	Montant au 31.12.2008	Montant au 31.12.2007
Opérateurs créditeurs	173,134	119,201
Autres créditeurs divers	1.731,065	1.328,092
TOTAL	1.904,199	1.447,293

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2008 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2008 (en nominal)

- Montant : 348.500,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 3.485
- Nombre de porteurs de parts : 37

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 304.600,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 3.046

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 221.200,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 2.212

Capital au 31.12.2008 : 420.482,291 Dinars

- Montant en nominal : 431.900,000 Dinars
- Sommes non distribuables : -11.417,709 Dinars
- Nombre de titres : 4.319
- Nombre de porteurs de parts : 32

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS.

Le solde de ce poste au 31.12.2008 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice	:	11.748,441 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	:	1.920,475 Dinars
- Report à nouveau	:	3,314 Dinars

SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE : **13.672,230 Dinars**

1. AUTRES INFORMATIONS :

<u>5-1 Données par action</u>	<u>31.12.2008</u>	<u>31.12.2007</u>
➤ Revenus des placements	3.592	3,098
➤ Charges de gestion	(0,402)	(0,341)
➤ Revenu net des placements	3,190	2,757
➤ Autres charges d'exploitation	(0,470)	(0,478)

➤ Résultat d'exploitation	2,720	2,279
➤ Régularisation du résultat d'exploitation	0,445	0,465
SOMMES DISTRIBUABLES	3,165	2,744
➤ Régularisation du résultat d'exploitation	(0,445)	(0,465)
➤ Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(9,018)	1,001
➤ Variation des +/- values potentielles	7,099	(3,325)
➤ Frais de négociation	(0,041)	(0,176)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0,760	(0,221)

5-2 Ratios de gestion des placements 31.12.2008 31.12.2007

➤ Charges de gestion / actif net moyen :	0,402%	0,387%
➤ Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,469%	0,541%
➤ Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2715%	2582%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS ;
- La tenue du registre des porteurs de parts du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

FCP SALAMETT PLUS**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2008**

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP SALAMETT PLUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP SALAMETT PLUS arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du FCP SALAMETT PLUS à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Le Rapprochement de l'actif net tel qu'il figure au niveau de la situation du dépositaire et celle issue de la comptabilité, fait apparaître une différence de 2078 Dinars qui résulte essentiellement des faits suivants :

- Une différence au niveau de la répartition de la plus value constatée lors de l'acquisition de 1 500 BTA MAI2022 6,9% et 500 BTA MARS2012 6%.

- Une différence au niveau de la répartition de la moins value constatée lors de l'acquisition de 500 BTA FEV2015 7%.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

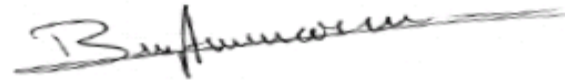
Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers ,l'actif net de SALAMETT PLUS est employé, à la date du 31-12-2008, à hauteur de 82,54 % en des BTA , des emprunts obligataires et de placement à plus d' un an (respectivement pour 44,06%, 18,67%, 19,81%) ce qui est au dessus du taux d'emploi maximum de 80% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du code des OPCVM.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, 30 mars 2009

Malek BEN AMMAR



FCP SALAMETT PLUS

Bilan arrêté au 31/12/2008

(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1-	Portefeuille titres	4 288 697	3 144 920
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1 -	-
	b. Obligations et valeurs assimilées	4.2 4 288 697	3 144 920
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	2 619 346	1 324 726
	a- Placements monétaires	2 400 000	1 000 000
	b- Disponibilités	219 346	324 726
AC3-	Créances d'exploitation	174 350	111 979
AC4-	Autres Créances	841	7 461
TOTAL ACTIF		7 083 234	4 589 086
<u>PASSIF</u>			
PA1-	Opérateurs créditeurs	16 146	3 703
PA2-	Autres créditeurs divers	-	-
TOTAL PASSIF		16 146	3 703
<u>ACTIF NET</u>			
CPI-	Capital	4.4 6 785 973	4 398 466
CP2-	Sommes Distribuables	281 115	186 917
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		
	b - Sommes distribuables de l'exercice	281 115	186 917
ACTIF NET		7 067 088	4 585 383
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 083 234	4 589 086

FCP SALAMETT PLUS
ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-08
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2008	Exercice Clos le 31/12/2007
PR1-	Revenus des portefeuille titres	4.3	200 091
	a. Dividendes		96 472
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		200 091
PR2-	Revenus des placements monétaires		104 042
			25 777
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		304 133
CH1-	Charges de gestion des placements	4.5	(43 657)
			(9 427)
	REVENU NET DES PLACEMENTS		260 476
CH2-	Autres charges	4.6	(6 553)
			(2 930)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		253 923
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		27 192
			77 025
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		281 115
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(27 192)
			(77 025)
	Variation des plus (ou moins) values potentielles / titres		2 177
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1
	Frais de négociation		(632)
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		255 468
			110 985

FCP SALAMETT PLUS
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice de 12 mois clos le 31-12-08
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
AN1		
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
- <u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	255 468	110 985
a- Résultat d'exploitation	253 923	109 892
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 177	1 092
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	1
d- Frais de négociation	(632)	-
AN2		
- <u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>	(272 550)	-
AN3		
- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	2 498 787	4 474 398
a / Souscriptions	6 134 969	4 912 383
Capital	5 861 485	4 823 310
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	(5 014)	(4 593)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice antérieur	208 657	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	69 842	93 666
b / Rachats	(3 636 182)	(437 985)
Capital	(3 477 043)	(421 660)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	3 515	316
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice antérieur	(120 004)	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(42 649)	(16 641)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 481 705	4 585 383
AN4		
- <u>ACTIF NET</u>		
en début de période	4 585 383	0
en fin de période	7 067 088	4 585 383
AN5		
- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de période	440 165	0
en fin de période	678 550	440 165
VALEUR LIQUIDATIVE	10,415	10,417
TAUX DE RENDEMENT	(0,02%)	4,17%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**AU 31-12-2008****1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT *SALAMETT PLUS***

FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 28-12-2006 n° 557/6

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02/01/2007.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/08 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date du 31/12/2008, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue,

selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.08 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.1- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-08	% actif net
Emprunt d'Etat	3 045	3 003 828	3 007 098	42.55%
BTA_6.00_03/2012	200	197 400	198 330	2.8%
BTA_6.00_03/2015	300	296 700	297 335	4.2%
BTA_6.10_03/2013	450	438 458	441 561	6.2%
BTA_6.90_02/2022	1 500	1 460 165	1 463 599	20.71%
BTA_7.00_07/2015	500	507 653	505 060	7.15%
BTA_7.50_07/2014	20	21 107	20 808	0.3%
BTA_8.25_07/2014	75	82 346	80 405	1.1%
Obligations	13 100	1 287 200	1 281 600	18.13%
SIHM 2008	4 000	400 000	400 000	5.6%
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	200 000	2.8%
ATB 2007/1	7 100	687 200	681 600	9.6%
TOTAL	16 145	4 291 028	4 288 698	60.68%

4.2 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-08	Exercice Clos le 31-12-07
Intérêts courus sur BTA	106 433	106 156
Intérêts courus sur emprunt obligataire ATB 2007/1	23 860	4 907
Intérêts courus sur emprunt obligataire SIHM 2008	6 228	
Intérêts courus sur emprunt obligataire PANOBOIS 07	7 579	
Intérêts sur placement	30 250	916
Total	174 350	111 979

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-08	Exercice Clos le 31-12-07
Revenus des BTA	163 356	91 565
Revenus des obligations	36 735	4 907
Total	200 091	96 472

4.4 - Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 7 067 088 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	6 782 953
Variation de la part Revenu	284 135
Variation de l'Actif Net	7 067 088

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2008

Montant:	4 398 466
Nombre de titres :	440 165
Nombre d'actionnaires :	24

Souscriptions réalisées

Montant:	5 861 485
Nombre de titres émis :	586 003
Nombre d'actionnaires nouveaux :	14

Rachats effectués

Montant:	3 477 043
Nombre de titres rachetés :	347 618
Nombre d'actionnaires sortants :	6

Autres effets/Capital

Plus value réalisée sur cession titres:	
Régularisation des sommes non distribuables :	888
Variation des plus values potentielles :	2 177

Capital au 31-12-2008

Montant:	6 785 973
Nombre de titres :	678 550
Nombre d'actionnaires :	32

4.5- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP SALAMETT+.

4.6- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à 6 553 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Redevance CMF	6 378	2 493
Publicité et publication	24	400
Charges diverses	151	37
Total	6 553	2 930

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1- Transaction avec les parties liées**

- La convention de gestion qui lie la société AFC et le FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,5% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement.

Le montant payé par FCP SALAMETT PLUS au titre de l'exercice 2008 s'élève à 28 060 DT HT.

- La convention de dépôt qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission égale à 0,1% HT des actifs nets sans toutefois dépasser 5 000 Dinars pour l'année 2008. Aucun paiement n'a été effectué au titre de l'exercice 2008.

5.2 Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

FCP IRADETT 100

Fonds Commun de Placement

RAPPORTS GENERAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2008

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP IRADETT 100 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP IRADETT 100 arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du FCP IRADETT 100 à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Le rapprochement de l'actif net tel qu'il figure au niveau de la situation du dépositaire et celle issue de la comptabilité, fait apparaître une différence de 30,006 Dinars qui résulte des faits suivants :

- Un écart du coût moyen global d'acquisition des actions ATB NG08 qui s'élève à (22,185) Dinars
- Un écart du coût moyen global d'acquisition des actions ATB NS 08 qui s'élève à 52,191 Dinars

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers ,l'actif net de IRADETT 100 est employé, à la date du 31-12-2008, à hauteur de 80,27 % en des actions admises à la cote de la bourse, des actions OPCVM et des emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opération d'émission par appel public à l'épargne (respectivement pour 66,086%, 4,911%, 9,276%) ce qui est au dessus du taux d'emploi maximum de 80% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du code des OPCVM.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, 30 Mars 2009

Malek BEN AMMAR

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malek Ben Ammar', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name and is slanted upwards from left to right.

FCP IRADETT 100**Bilan arrêté au 31/12/2008***(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1-	Portefeuille titres	342 596	224 733
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1 304 196	184 733
	b. Obligations et valeurs assimilées	4.2 38 400	40 000
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	86 770	41 954
	a- Placements monétaires	-	-
	b- Disponibilités	86 770	41 954
AC3-	Créances d'exploitation	1 344	1 401
TOTAL ACTIF		430 710	268 088
<u>PASSIF</u>			
PA1-	Opérateurs créditeurs	2 247	743
PA2-	Autres créditeurs divers	-	-
TOTAL PASSIF		2 247	743
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-	Capital	4.4 418 405	263 411
CP2-	Sommes Distribuables	10 058	3 934
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	3 294	0
	b - Sommes distribuables de l'exercice	6 764	3 934
ACTIF NET		428 463	267 345
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		430 710	268 088

FCP IRADETT 100
ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-08
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2008	Exercice Clos le 31/12/2007
PR1-	Revenus des portefeuille titres	4.3	9 813
	a. Dividendes		4 715
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 554
			2 259
PR2-	Revenus des placements monétaires		3 721
			5 941
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 534
CH1-	Charges de gestion des placements	4.5	(7 739)
			(4 382)
	REVENU NET DES PLACEMENTS		5 795
			6 274
CH2-	Autres charges	4.6	(530)
			(719)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		5 265
			5 555
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		1 499
			(1 621)
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		6 764
			3 934
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 499)
			1 621
	Variation des plus (ou moins) values potentielles / titres		1 363
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		13 663
	Frais de négociation		57 930
			3 639
			(1 340)
			(632)
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		63 218
			22 225

FCP IRADETT 100
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice de 12 mois clos le 31-12-08
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
AN1		
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
- <u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	63 643	22 225
a- Résultat d'exploitation	5 265	5 555
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 363	13 663
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	57 930	3 639
d- Frais de négociation	(1 340)	(632)
e- Correction sur Résultat antérieure	425	-
AN2		
- <u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>	(3 929)	-
AN3		
- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	101 404	245 119
a / Souscriptions	259 211	407 335
Capital	193 880	402 340
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	11 872	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	46 799	5 527
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice antérieur	2 601	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice antérieur	4 059	(532)
b / Rachats	(157 807)	(162 216)
Capital	(112 000)	(156 760)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	(6 858)	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice antérieur	(36 485)	(6 004)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice antérieur	(1 503)	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice antérieur	(2 560)	(1 090)
Droit de sortie	1 599	1 638
VARIATION DE L'ACTIF NET	161 118	267 345
AN4		
- <u>ACTIF NET</u>		
en début de période	267 345	0
en fin de période	428 463	267 345
AN5		
- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de période	24 558	0
en fin de période	32 746	24 558
VALEUR LIQUIDATIVE	13,084	10,886
TAUX DE RENDEMENT	20,19%	8,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**AU 31-12-2008****1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT IRADETT 100**

FCP IRADETT 100 est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 28-12-06 n° 2006/554.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).
Le gestionnaire est AFC intermédiaire en bourse.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 28-12-2006.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.08 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.08 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles et sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-08	% actif net
Titres OPCVM				
IRADETT 20	1 920	21 561	21 041	4.91%
Total titres OPCVM	1 920	21 561	21 041	4.91%
Premier marché				
ADWYA	5 500	23 200	34 062	7.95%
AMEN BANK NS OPS	467	12 142	15 619	3.65%
ASSAD	4 209	31 225	39 043	9.11%
ATB	580	3 146	3 101	0.72%
MONOPRIX	200	18 367	23 106	5.39%
SFBT	3 250	38 536	34 431	8.04%
SIAME	11 000	20 786	15 114	3.53%
TPR	7 500	37 803	35 460	8.28%
PGH OPS	1 200	7 140	7 262	1.69%
BNA	3 500	29 471	30 944	7.22%
ARTES	170	1 756	1 519	0.35%
BTEI	1 055	32 532	32 937	7.69%
SOMOCER	4 500	11 505	10 557	2.46%
Total titres premier marché		267 609	283 155	66.09%
TOTAL		289 170	304 196	71.0%

4.2- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-08	% actif net
ATB_2007/1	384	38 400	39 744	9.3 %
TOTAL	384	38 400	39 744	9.3 %

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-08	Exercice clos le 31-12-07
Revenus des actions	7 554	3 314
Revenus des obligations de sociétés	2 259	1 401
Total	9 813	4 715

4.4 - Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2008 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/01/08	Capital au 01/01/07
Montant:	245 580	100 000
Nombre de titres :	24 558	10 000
Nombre d'actionnaires :	5	-
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant:	193 880	302 340
Nombre de titres émis :	19 388	30 234
Nombre d'actionnaires nouveaux :	2	6
<u>Rachats effectués</u>		
Montant:	112 000	156 760
Nombre de titres rachetés :	11 200	15 676
Nombre d'actionnaires sortants :	2	1
	Capital au 31/12/08	Capital au 31/12/07
Montant:	327 460	245 580
Nombre de titres :	32 746	24 558
Nombre d'actionnaires :	5	5

4.5- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions règlement intérieur.

Le total de ces charges s'élève à 7 739 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	7 321	4 060
Rémunération dépositaire	418	322
Total	7 739	4 382

4.6- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à 719 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Redevance CMF	354	282
Publicité et publication	25	400
Charges diverses	151	37
Total	530	719

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Transaction avec les parties liées

- Le règlement Intérieur prévoit le paiement d'une commission au profit du gestionnaire de 1,75% et d'une commission au profit du dépositaire de 0.1% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net.
- FCP IRADETT 100 a procédé au cours de l'exercice 2008 à l'acquisition de Titres OPCVM « IRADETT 20».

Ces OPCVM sont gérés par une même organisme soit « AFC Intermédiaire ».

- Les opérations d'achat et de vente pour le compte de FCP IRADETT 100 effectués auprès de « AFC Intermédiaire » sont soumises à une commission de courtage au taux de :
 - 0,1% H.T du volume des transactions des obligations pour la tranche inférieure ou égale à 50.000 dinars et de 0,05% H.T pour la tranche excédant ce montant; avec un minimum de 0,250 D par transaction.
 - 0,2% H.T du volume des transactions des actions, avec un minimum de 0,500 DT par transaction.

5.2 Evénements postérieurs à la clôture

- Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.